21e ANNÉE — 1872

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série — Septième Année

No 4. 15-16 Avril 1872



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
Librairie Sandoz et Fischbacher
33, rue de Seine.

Londres. — Nutt, 270, Strand. = Leipzig. — F.-A. Brockhaus.
Amsterdam. — Van Bakkenès et Cie. = Bruxelles. — Veyrat (Mlle).

1872

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte tous les jeudis, d'une à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

La Société de l'Histoire du Protestantisme français a tenu sa dix-neuvième séance publique annuelle le 16 avril, à trois heures, dans le temple de l'Oratoire, sous la présidence de M. Ch. Waddington, devant un auditoire attentif et sympathique, dans lequel on remarquait MM. les pasteurs Robin, Matter, Zipperlein, Robineau, Lequeux, Berthe, Abric, Passa, Montandon, Rouville, Martin-Paschoud, Hoffet, etc. Après la prière prononcée par M. le pasteur Dhombres, le président a rappelé avec éloquence le but de la Société et les devoirs que nous impose le souvenir de nos glorieux ancêtres. M. Paul Juillerat a lu d'intéressantes pages de M. Jules Bonnet, absent pour cause de maladie, sur *Clément Marot à la cour de Ferrare*, et M. Douen, un mémoire qui peint au vif les combats et les douleurs que les consciences droites eurent à éprouver lors de la Révocation, pour ne pas céder mollement au torrent.

M. Gaufrès a ensuite analysé une des lettres découvertes par M. le pasteur Arnaud, et qui décrit, en termes vifs et touchants, le passage à Yverdon, au siècle dernier, d'une troupe de réfugiés français se rendant en Hollande. Il a rapproché cet épisode de ceux du même genre qui se sont passés en Angleterre et en Amérique, et a fait allusion, en terminant, à la récente hospitalité que nos soldats ont rencontrée en Suisse.

Cette communication a été suivie de quelques mots chaleureux prononcés par M. le pasteur Vallette : « Il faut aimer, a-t-il dit avec une franche et fraternelle originalité, cette Société, parce qu'elle prêche très-bien, c'est-à-dire en retraçant de grands exemples. »

La séance a été terminée par une prière prononcée par M. le pasteur A. Coquerel fils.

ALLOCUTION

DE M. CHARLES WADDINGTON

MEMBRE DU COMITÉ

L'une des meilleures gloires de la France contemporaine sera sans contredit d'avoir eu le goût et le génie de l'histoire. Il semble qu'à travers la série des restaurations que notre siècle a vu se produire, et qui toutes ont eu la prétention de nous rapprendre ce qu'il y a de meilleur dans notre passé, la France ait voulu se reconnaître elle-même et chercher dans ses vieilles annales le secret de ses destinées futures. Jamais tant d'écrivains illustres ne se sont appliqués en même temps à cette noble tâche; jamais tant d'esprits curieux n'ont senti le charme et compris l'utilité des fortes études historiques.

Nous ne pouvions, Messieurs, demeurer en dehors de ce courant. Il y a vingt ans que, sous les auspices de l'un de nos plus éminents historiens, qui a bien voulu accepter le titre de notre Président honoraire, nous fondions cette Société, destinée dans notre pensée à éclairer un côté important et mal connu de notre histoire nationale, à instruire en quelque mesure notre pays et nos églises, à leur faire par là même, s'il était possible, un peu de bien, enfin à créer pour les ouvrages de haute culture intellectuelle un public protestant, c'est-à-dire un public capable d'impartialité, également exempt de la légèreté du bel esprit frivole, des passions d'un socialisme athée et de l'aveugle intolérance de l'ultramontanisme.

L'entreprise était difficile : notre Société demandait à ses amis deux choses qui, je ne sais pourquoi, ne vont pas toujours ensemble, le zèle pour les bonnes œuvres et l'amour des choses de l'esprit. Les encouragements ne lui ont pas manqué cependant. Chaudement patronée par quelques-uns, estimée de tous, adoptée depuis longtemps comme une branche de son œuvre par la Societé de l'Histoire de France, elle semblait avoir traversé les jours les plus difficiles de son existence; elle avait enfin obtenu d'être reconnue comme établissement d'utilité publique, lorsqu'une double invasion de barbares est venue plonger notre chère France dans un abîme de malheurs. Je n'ai garde d'insister sur ces désastres inouïs; mais en y pensant, j'ose à peine vous parler de l'interruption de nos séances, de nos publications, de nos concours, de tous nos travaux, et de la diminution inévitable de nos ressources, durant cette année dont les lettres, ainsi que la civilisation chrétienne, porteront longtemps le deuil. Aussi bien, au milieu des douleurs de la patrie, nos propres épreuves nous paraissent moins amères, puisque nous avons souffert avec elle. Avec elle aussi, comme elle et pour elle, nous n'avons pas voulu désespérer, et nous avons repris notre œuvre.

Lorsque, dans l'été de 1871, notre Comité a pu de nouveau se réunir au local ordinaire de ses séances, place Vendôme, lorsqu'il a pu constater par ses propres yeux les dangers qu'avait courus notre précieuse Bibliothèque et la manière vraiment miraculeuse dont elle a été préservée, il a senti qu'il avait des grâces à rendre et que la protection toute spéciale accordée à cette Société était comme un appel à son activité et le gage d'un meilleur avenir.

Le *Bulletin*, sous la direction de notre dévoué secrétaire, M. Jules Bonnet, que sa santé ébranlée retient aujourd'hui loin de nous, a recommencé à publier régulièrement des documents inédits et des mémoires pleins d'intérêt, tels que le beau travail de M. Jules Chavannes sur les abjurations.

Le concours annoncé sur Théodore de Bèze et qui devait être

clos à la fin de 1871, a été prorogé au 31 décembre prochain.

La Bibliothèque s'est ouverte de nouveau à un public studieux : tous les jeudis, Messieurs, vous y pouvez venir puiser comme nous y puisons nous-mêmes tout en faisant notre service bénévole. C'est là, vous le savez, la partie la plus réjouissante de votre œuvre, celle qui a reçu les plus rapides accroissements et qui nous donne le plus d'espoir. Le *Bulletin* vous a tenus au courant des dons et des acquisitions qui chaque année, chaque mois, chaque semaine, ont enrichi notre premier fonds, d'abord si modeste. De nombreuses gravures, un vieux portrait à l'huile du pasteur Ancillon de Metz, quelques manuscrits et plus de 400 volumes imprimés, offerts par 54 donateurs (1), y ont été ajoutés depuis votre dernière Assemblée générale. « Les livres ont aussi leurs destinées, » a dit un poëte latin, « *habent sua fata libelli.* » Il y a peu de jours, votre Comité, malgré le mauvais état de ses finances, a voté l'acquisition d'une collection assez considérable de livres et de manuscrits formée naguère par un célèbre écrivain pour son *Histoire de Port-Royal*, et les érudits ne verront peut-être pas sans surprise dans la Bibliothèque du protestantisme français, à côté du fonds Frédéric Monod et du fonds Athanase Coquerel, le fonds Sainte-Beuve. Ne pouvant ni ne voulant vous répéter ce que le *Bulletin* vous a déjà fait connaître, je me bornerai à citer avec gratitude un seul don de livres, celui de Madame la marquise de La Rochefoucauld, qui la première a bien voulu nous mentionner dans son testament. A cette occasion votre Comité m'a chargé de rappeler à tous

(1) MM. les pasteurs Bonhours, Oth. Cuvier, Dègremont, Fossé, Gonin, Martin-Paschoud, Th. Monod, Petit, Saglier. — MM. Block, Franklin, Froment, Halphen, Hoffet, W. Martin, Murray, Schickler, Villaret. — Mesdames la marquise de La Rochefoucauld, F. Schickler, Thuret, Torras. — Les Archives wallonnes de Leyde, la Bibliothèque de Boston, la Bibliothèque de Cambridge, les Facultés de théologie de Montauban et de Strasbourg, le Pius-Verein de Soleure, la Société des Amis de Londres, le Record-Office et les Unitairiens de Londres.

Comme auteurs : MM. les pasteurs Agnew de Wigtown, Corbière, Coquerel, Delmas, Dhombres, Goguel, G. Monod, Th. Monod, Osborn de Richmond, de Pressensé, Schaeffer. — MM. Bordier, Durrant-Cooper, de Londres, de l'Epinois, Frossard, Ed. Hughes, de Labouchère, Alp. Lagarde, Lutchitzki, de Kiew, Morley, de Londres, Ossokine, de Kazan, B. de Puchesse, Sayous, Turrettini, de Genève, M. Vernes. — Gravures : MM. Frossard et Rossignol.

les amis de la Société que, depuis le décret du 13 juillet 1870, elle est apte à recevoir des legs et des donations et que, à parler humainement, l'avenir de ses collections est assuré. Ici donc la libéralité chrétienne peut faire quelque chose de durable et élever un monument à la gloire de Dieu, de l'Evangile et de la Réforme française.

La fête de la Réformation, dont notre Société a eu le privilége de prendre l'initiative auprès des églises réformées et qui a été souvent l'occasion de fructueuses collectes en sa faveur n'a pu être célébrée en novembre 1870. Une seule église, celle de Saint-Maixent, s'est souvenue de nous en ces temps douloureux : nous lui en exprimons notre vive reconnaissance. Sur la liste des trente-deux églises (1) qui, en novembre 1871, nous ont envoyé le produit de leurs collectes, nous n'avons pu lire sans une profonde émotion le nom d'une église d'Alsace, celle de Wesserling, fidèle à ses souvenirs, comme nous le serons toujours aux nôtres.

Nos Eglises comprendront mieux chaque jour, nous l'espérons, leur devoir de ne pas laisser périr par leur faute la mémoire de leurs fondateurs et des témoignages qu'elles ont rendus jadis à Dieu et à Jésus-Christ; et le synode national des églises réformées, qui s'assemblera bientôt à Paris, aura sans doute à cœur de leur recommander cette œuvre historique à laquelle les anciens synodes attachaient à bon droit une si grande importance. Il ne faut pas que les protestants, si mal connus, si souvent calomniés, laissent à des plumes étrangères et parfois hostiles le soin d'écrire leur histoire. Il y aurait témérité à croire que ce seront toujours des écrivains tels que MM. Mignet et Michelet qui voudront bien, avec l'autorité qui leur appartient, raconter à la France dans des pages admirables l'établissement du calvinisme à Genève,

(1) Savoir : Anglès, Athis de l'Orne, Bayonne, Bédarieux, Caveyrac, Cazillac, Cette, Clermont-Ferrand, Fontainebleau, Ganges, Gemozac, La Grand-Combe, Le Havre, Inchy, asile Lambrechts (Paris), Livron, Lyon, Montauban, Montmeyran, Montpellier, Nantes, Niort, Oratoire (Paris), Réalmont, Rouen, Saint-Julien-en-Quint, Saint-Laurent-de-Cros, Saint-Laurent-le-Minier, Sommières, chapelle Taitbout (Paris), Toulouse, Wesserling.

ou mettre en une lumière éclatante la grande figure d'un Coligny. C'est à nous qu'est dévolue la tâche de montrer à notre pays, l'histoire à la main, jusqu'où peuvent aller les souffrances d'un peuple, et comment il peut sortir avec honneur des situations les plus désespérées; c'est à nous de lui dire où il doit regarder pour être sauvé, et, tandis que des empiriques lui proposent de misérables recettes pour réparer ses ruines, c'est à nous de lui parler de la force qui vient d'en haut et de lui redire ce mot qui fortifia l'âme intrépide de Coligny, vaincu, blessé, presque mourant : « Si est-ce que Dieu est très-doux, très-patient et très-secourable; » à nous enfin de prouver à notre chère patrie qu'elle n'a pas d'enfants qui l'aiment plus tendrement que nous, qu'elle n'en a pas qui lui soient plus dévoués, plus prêts à tout offrir pour sa délivrance, à tout faire pour son salut.

ÉTUDES HISTORIQUES

CLÉMENT MAROT

A LA COUR DE FERRARE

1535-1536

L'étranger qui parcourt les rues silencieuses de Ferrare, où croît l'herbe des champs, a peine à se représenter le mouvement qui animait cette ville, sous les princes de la maison d'Este, à l'époque de la Renaissance dont elle fut un des principaux foyers. Son antique université n'est plus qu'un souvenir. La solitaire Giovecca ne retentit plus du bruit des chars se dirigeant vers la Montagnuola. La rue des Angeli n'aboutit qu'aux bastions déserts, où l'œil cherche en vain la trace des bosquets de Belfiore. Le château, avec ses hautes tours, ses balustrades légères, ses fossés profonds où dorment les eaux du canal Pamphili, conserve encore un grand air, et semble attendre le réveil d'un passé disparu sans retour. La salle de l'Aurore garde les peintures de Dosso Dossi, représentant les heures du jour, et les bancs de marbre témoins des dernières fêtes de la cour d'Este. « A présent, dit un chroniqueur du dix-septième siècle, tout cela n'est plus. On ne voit à Ferrare ni ducs ni princesses. Il n'y a plus ni bals, ni sermons, ni concerts. Ainsi passe la gloire du monde ! Ces changements sont peut-être agréables à d'autres, mais non à moi qui suis resté seul en arrière, vieux, infirme et pauvre. Cependant Dieu soit loué ! »

Les premières années du règne d'Hercule II, époux de Renée de France, furent une époque particulièrement brillante pour la cour de Ferrare. Elle vit arriver, presque

simultanément, deux réfugiés célèbres à des titres divers, personnification de l'esprit français, l'un dans sa verve moqueuse et légère, l'autre dans ses austères applications à la science des rapports de l'âme avec Dieu ; c'est assez nommer Clément Marot et Calvin. Le poëte précéda de quelques mois le théologien. Fils de ce Jean Marot qui, sous le titre de lecteur de la reine, avait cultivé la poésie, non sans succès, à la cour de Louis XII, Clément devait bientôt effacer son père dans l'art encore nouveau de narrer avec finesse, de médire avec grâce, de varier et d'assouplir les formes de cet élégant badinage dont il demeure un maître accompli. A défaut du génie créateur, apanage d'un petit nombre d'élus, que l'Arioste avait déployé dans *Roland furieux*, et que le Tasse allait porter dans la *Jérusalem délivrée*, Marot avait l'esprit, don charmant, le plus beau, comme on l'a dit, après le génie. « C'est cet esprit formé d'une sensibilité plus douce que profonde, d'une imagination plus enjouée que forte, d'une raison sûre, qui fait vivre les poésies de Marot. Sa tristesse est sans pleurs, sa raillerie sans aigreur, sa gaieté sans ivresse (1). » Dans le genre inauguré par Charles d'Orléans et Villon, il atteint à la perfection du tempéré. Quelquefois même sa muse, élargissant le cadre de l'inspiration, trouve de mélancoliques accents qui éveillent un écho dans tous les âges. Telle cette strophe sur la mort de Louise de Savoie :

D'où vient cela qu'on voit l'herbe séchante
Retourner vive, alors que l'été vient,
Et la personne au tombeau trébuchante,
Tant grande soit, jàmais plus ne revient?

« La Réforme trouva Marot sympathique à ses débuts, car elle n'était pour lui qu'un des aspects de la Renaissance :

La guerre déclarée
Contre ignorance et sa troupe insensée.

(1) Nisard, *Histoire de la littérature française*, t. I.

Dans le cercle de Marguerite, à Paris comme à Blois, il applaudit aux hardiesses des prédicateurs évangéliques, et parut même un de leurs adeptes (1). Ce fut là une des causes de ses disgrâces, non moins que la verve indiscrète d'un talent fait pour plaire ou pour provoquer de redoutables inimitiés. Il s'en aperçut au retour de Pavie, où il avait suivi le duc d'Alençon, et reçu même une honorable blessure, qui ne le protégea pas contre la haine de ses ennemis. Il fut l'objet de poursuites dont le mystère n'a pas été bien éclairci, mais où l'on entrevoit une vengeance féminine, peut-être celle d'une favorite, aussi puissante que funeste, dont l'astre dominait déjà la cour, Diane de Poitiers. Emprisonné à Chartres (1526), il ne ne recouvra la liberté que pour encourir de nouvelles persécutions. En 1534 on le trouve gravement compromis dans l'affaire des Placards, et son nom figure sur la liste des proscrits entre le receveur des finances, Lyon Jamet, et l'oracle des écoles, Mathurin Cordier (2). Blois n'était plus une suffisante retraite; Marot passa les monts, et ne se justifia qu'à demi dans les vers suivants :

De luthériste ils m'ont donné le nom.
Qu'à droict ce soit je leur respons que non.
Luther pour moy des cieux n'est descendu;
Luther en croix n'a point esté pendu
Pour mes péchés, et tout bien advisé,
Au nom de luy ne suis point baptisé.
Baptisé suis au nom qui tant bien sonne,
Qu'en iceluy le Père éternel donne
Ce que l'on quiert; le seul nom sous les cieux
Pour qui ce monde ingrat et vicieux
Peut estre sauf; le nom tant fort, puissant,
Qu'il a rendu tout genouil fleschissant,
Soit infernal, soit céleste, ou humain;
Me préservant de ces grands loups rabis
Qui m'espioient dessous peaux de brebis (3).

Lorsque Marot adressait cette épître au roi, son impuissant

(1) Voir l'Epître de Malingre à Marot. *Bull.*, t. XIX-XX, p. 86.
(2) *Bull.*, t. X, p. 36; t. XI, p. 253.
(3) *Œuvres de Clément Marot*, édit. de la Haye, 1731. 3 vol. in-4.

protecteur, il avait mis prudemment les Alpes entre ses persécuteurs et lui. Le nom de la fille de Louis XII était partout cité avec honneur. On vantait son esprit, sa bonté, et cette tolérance qui semblait plus rare dans une cour d'Italie, vassale du saint-siége. Renée était l'amie de Marguerite, et ces deux belles âmes échangeaient des lettres qui semblaient l'annonce de temps meilleurs (1). Aussi Marot ne put hésiter à prendre le chemin de Ferrare, et à faire choix d'une nouvelle protectrice :

Mes amis, j'ay changé ma dame.
Une autre a dessus moy puissance;
Née deux fois de nom et d'âme;
Enfant de roi par sa naissance;
Enfant du ciel par congnoissance
De celuy qui la saulvera.
De sorte, quand l'autre scaura
Comment je l'ay telle choisie,
Je suis bien sûr qu'elle en aura
Plus d'aise que de jalousie.

Avec quel charme ne décrit-il pas son voyage en Lombardie, son arrivée à la cour d'Este?

Mais quel besoin est-il de m'excuser?
Les oiselets des champs en leurs langages
Vont saluant les buissons et bocages
Par où ils vont. Quand le navire arrive
Auprès du havre, il salue la rive...
Ma muse donc passant ceste cour ci,
Fait-elle mal saluant toy, princesse,
Toy à qui rit ce beau pays sans cesse;
Toy qui de grâce aimes toute vertu,
Et qui en as le cueur tant bien vestu?
Salut à toi doncques très humblement,
Humble salut par ton humble Clément,
Par ton Marot, le poète gallique,
Qui s'en vient voir le païs italique!

(1) Quatre lettres inédites de Marguerite de Navarre à Renée de France. *Bull.* t. XV, p. 125.

On aime à recomposer autour du poëte, accueilli avec l'empressement le plus flatteur, et bientôt nommé, avec son ami Lyon Jamet, secrétaire de la duchesse, aux gages de 200 livres, la société choisie qui formait pour ainsi dire le cortége de Renée, à l'époque où la peignit le célèbre François Clouet (1). Nommons d'abord Michelle de Saubonne, dame de Soubise, d'un cœur aussi haut que sa race, et déjà secrètement inclinée aux doctrines de la Réforme, dont Jean de Parthenay Larchevêque, son fils, allait devenir un des plus vaillants confesseurs. Madame de Soubise avait accompagné Renée, comme première dame d'honneur en Italie, après avoir veillé sur sa jeunesse à la cour de la reine Claude, avec la plus maternelle sollicitude. Deux filles, Anne de Parthenay, mariée depuis peu de mois à Antoine de Pons, comte de Marennes, et Renée, sa sœur, portaient dans le palais des ducs d'Este, le charme sérieux et l'élégance un peu austère d'une génération formée sur le modèle d'Anne de Bretagne. C'est à Anne de Parthenay que l'illustre critique Lilio Giraldi dédia le second livre de son *Poème des Dieux*. Il y loue son rare savoir dans les lettres grecques et latines, son goût pour la poésie dont elle sait apprécier tous les rhythmes, son talent pour la musique, enfin son étonnante érudition qui lui permet de s'entretenir avec les plus graves docteurs sur les mystères de la théologie. C'est dans le portrait qu'en fit un artiste contemporain, Bernardo de Carpi, émule du Garofolo, que se montre à nous, dans sa grâce décente et son aménité sévère, la jeune comtesse de Pons, avec son port majestueux, ses regards à la fois doux et fiers, ses blonds cheveux relevés sous l'or d'un diadème qui laisse étinceler une perle au milieu du front. Telle sans doute elle parut aux yeux de Marot, dans les bosquets du *Belvedère*, quand il traça les vers suivants :

Vous avez droict de dire, sur mon âme,
Que le bosquet ne vous pleust oncq si fort,

(1) *Bull.*, t. XV, p. 387. Dès le mois de septembre 1535, Clément Marot est

Car dès qu'il a senti venir sa dame
Pour prendre en luy parfum et reconfort,
D'estre agréable a mis tout son effort.
Il a vestu sa verte robe, neuve.
De ce séjour le Pò tout fier se treuve,
Les rossignols s'en tiennent angéliques,
Et trouverez pour en faire la preuve,
Qu'au départir seront mélancoliques.

Moins imposante que sa sœur, Renée de Parthenay, n'exerçait pas moins d'attrait, quand elle se mêlait, gaie ou rêveuse, aux entretiens de la cour. Elle parlait à ravir le français et l'italien, aimait les jeux d'esprit, excellait aux travaux de tapisserie, jouait très-bien de la harpe, et cultivait avec passion la peinture où ses jeunes essais dénotaient un vrai talent (1). C'est à Renée de Parthenay que Marot adressait ces jolis vers :

Quand vous oyez que ma muse résonne,
En ce bosquet qu'oiseaux font résonner,
Vous vous plaignez que rien je ne vous donne,
Et je me plains que je n'ay que donner,
Sinon un cueur tout prest à s'adonner...
Mais quel besoing est-il que je vous offre
Ce que gaigner d'un chascun vous scavez?

Mais les membres de la famille de Soubise n'étaient pas le seul ornement de la cour alors toute française de Ferrare. Il faut citer Renée de Thunes, gracieuse enfant du pays Blésois, Anne de Beauregard, ravie par une mort prématurée qui inspira quelques vers touchants à Marot, et surtout une suivante de la duchesse dont la figure, entrevue dans le demi-jour de l'histoire et de la poésie, mérite aussi notre attention. Francisca de Bucyron, tel était son nom. Née sous le ciel de Provence, dans les riantes contrées que baignent la Du-

inscrit sur le livre de comptes de la duchesse de Ferrare. On y lit en janvier 1536 : *A M. Clément Marot, poète et secrétaire,* 200 livres.

(1) Pingere acu doctas inter doctissima matres,
Marmoreaque manu vivas animare figuras.
(*Poemata inedita.* (Bibl. de Ferrrare.)

rance et le Rhône, elle dut, bien jeune encore, fuir sa patrie, peut-être devant l'arrêt de proscription depuis si longtemps suspendu sur les populations pastorales de Cabrières et de Mérindol. Elle se dirigea vers Strasbourg déjà conquis à la Réforme par Hédion et Bucer. Peu de mois après nous la retrouvons à Ferrare où se retiraient aussi de nombreux proscrits. Renée ne put voir sans intérêt cette jeune sœur que les orages du siècle avaient poussée des pentes du Léberon et des bords du Rhin dans l'hospitalière cité des ducs d'Este. Francisca possédait, il est vrai, tous les dons propres à gagner sa faveur. Noble, belle, enjouée, il lui suffisait pour plaire de se montrer, même aux yeux les plus indifférents. On l'admirait, puis on l'aimait. Son éloge était dans toutes les bouches. C'est ce que nous apprend une poésie de l'historien ferrarais, Cinthio Giraldi, frère de Lilio, et surtout un épithalame de Jean Fichard auquel nous empruntons de précieux détails (1). Après avoir signalé l'illustre origine de la fille des Bucyron, les sollicitudes de ses parents, et les soins qu'elle reçut des maîtres les plus distingués, il continue en ces termes : « Mais comment, ô Francisca, te louer dignement ? Le sang le plus généreux coule dans tes veines. Tu excellas, dès l'enfance, dans tous les arts qui sont l'apapage de ton sexe. La nature y joignit ses dons les plus rares, l'éclat des yeux, la pureté du teint, les roses de la pudeur si touchantes sur un beau visage, enfin ce doux parler qui monte si harmonieusement du cœur aux lèvres. Insouciante de ta toilette, pour toi tout devient ornement, soit que tu nous apparaisses vêtue de la cape de Saintonge, ou que tu relèves les boucles de tes cheveux sous la barrette italienne. Oublierai-je les grâces de ton esprit, et cet heureux génie par lequel tu devances tes compagnes, n'ayant rien plus à cœur que les chastes disciplines et les pieuses études dont rien ne peut te distraire, quand il s'agit d'acquérir l'intelligence des saints écrits. »

(1) *Epithalamia diversorum in nuptias Franciscæ Bucyroniæ gallæ*, etc., in-4, 1539. (Bibl. de Ferrare.)

Ici vient se placer, sous la plume du poëte, une délicate allusion à un mystérieux sentiment qui doit trop tôt enlever Francisca aux hommages dont elle est entourée sur la terre italienne : « Il ne viendra que trop ce fiancé chéri, que tu attends de la patrie française, celui dont ton cœur a fait choix, et qui nous dérobant l'objet de nos chants, doit te ramener au manoir paternel, ne nous laissant en partage que tristesse et regrets ! L'unique consolation de tes amis d'Italie sera de se retracer les aimables qualités de celle qu'ils auront perdue, et de la suivre de leurs vœux. Un autre jouira de tant de perfections, gages d'un bonheur croissant. Nous, tristes et délaissés, nous chercherons longtemps d'autres amours (1).

Les appréhensions du poëte ne se réalisèrent point, et Francisca, retenue à la cour de Ferrare, y connut de nouvelles affections qui devaient enchaîner sa vie. Tel était le cercle pur, charmant, au milieu duquel Clément Marot se trouva transporté, dès les derniers mois de 1535, et dont on croit saisir un reflet dans ses vers. L'arrivée de Calvin, sous le nom de Charles d'Espeville, allait bientôt imprimer un cachet plus austère à cette société d'élite, non moins capable de goûter les élégances de l'esprit que les hautes leçons de la foi rajeunie par l'étude des textes sacrés. Moment unique dans la destinée du poëte français, flottant pour ainsi dire entre deux mondes qui semblent également l'attirer ! Renée de France demeura pour lui la personnification de ce double attrait. Ce n'est pas impunément qu'il vécut dans l'intimité de la pieuse princesse dont on ne pouvait approcher sans lui emprunter quelques traits de sa physionomie morale. Sainte contagion de la vertu ! mystérieux ascendant d'une âme d'élite sur tout ce qui gravite autour d'elle ! Les plus belles

(1) Dum tibi nil prius est animi moderamine casti,
Et studiis rebusque piis, dum sacra libenter
Scripta legis cupideque intellexisse laboras.....
Alterius sed fructus erit; tua gaudia crescent;
Nos tristes alios deinceps quæramus amores!
(*Ibidem.*)

pages que Marot ait écrites sont datées de Ferrare. Les strophes où il décrit les épreuves domestiques de sa protectrice, sont de celles que l'on n'oublie plus :

Ah ! Marguerite, escoute la souffrance
Du noble cueur de Renee de France;
Puis, comme sœur, plus fort que d'espérance,
Console la !

Tu sais comment hors son païs alla,
Et que parents et amis laissa là;
Mais tu ne scais quel traitement elle a
En terre estrange.

C'est la même corde émue, sympathique, que l'on sent vibrer dans ces vers :

Me souvenant de tes grâces divines,
Suis en douleur, princesse, en ton absence;
Et je languis quand suis en ta présence,
Voyant ce lys au milieu des espines.

O la doulceur des doulceurs féminines !
O cueur sans fiel, ô race d'excellence !
O dur mary, rempli de violence,
Qui s'endurcit par les choses bénignes !

Mais il n'est pas dans l'œuvre de Marot de morceau plus véritablement inspiré, et qui sous une forme vive, et même familière, confine de plus près à la haute poésie, que l'épître intitulée : « *Avant la naissance du troisième enfant de Madame la duchesse de Ferrare.* » C'est le thème qui dicta, au déclin de l'ancien monde, l'églogue de Virgile à Pollion, rêve confus, pressentiment sublime, que l'on commentera sans fin. Mais l'intention de Marot n'est point douteuse. C'est moins un enfant de haute lignée (Lucrèce d'Este, duchesse d'Urbin) à son entrée dans la vie, qu'une nouvelle ère de l'esprit humain qu'il prétend glorifier ; ou plutôt c'est la Renaissance se glorifiant elle-même avec une franchise d'accent et une hauteur de ton que l'on chercherait vainement ail-

leurs. Il faudrait ici tout citer. Bornons-nous aux traits suivants :

Viens donc petit enfant;
Viens voir de terre et de mer le grand tour
Avec le ciel qui se courbe à l'entour.
Viens voir, viens voir mainte belle ornature
Que chascun d'eux a receu de nature.
Viens voir le monde, et les peuples et princes
Régnans sur lui en diverses provinces,
Entre lesquels est le plus apparent
Le roy François, qui te sera parent,
Sous et par qui ont esté esclaircis
Tous les beaux arts par avant obscurcis.
O siècle d'or ! le plus fin que l'on treuve,
Dont la bonté sous un tel roy s'espreuve !
O jours heureux à ceulx qui les congnoissent !
Et plus heureux ceux qui aujourd'huy naissent !

Je te dirois encor cent mille choses
Qui sont en terre autour du ciel encloses,
Belles à l'œil et douces à penser;
Mais j'aurois peur de ta mère offenser,
Et que de voir et de penser tu prinses
Si grand désir qu'avant le terme vinsses.
Parquoy, enfant, quelque sois, fille ou fils,
Parfais le temps de tes neuf mois préfix
Heureusement; puis sors du royal ventre,
Et de ce monde en la grand-lumière entre !

Tel était l'hymne de la Renaissance dans la bouche d'un de ses plus glorieux élus. L'austère voix de la Réforme allait à son tour se faire entendre par un de ses organes les plus autorisés. L'auteur de l'*Institution chrétienne*, caché sous un nom d'emprunt, Calvin lui-même venait d'arriver à Ferrare, accompagné de son ami Louis du Tillet, pour saluer la royale fille de Louis XII.

JULES BONNET.

CHUTE ET RELÈVEMENT

OU UNE FAMILLE DE PASTEURS A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

Jacques de Brissac, sieur des Loges (1), professeur de philosophie à l'académie protestante de Saumur en 1625, puis pasteur à Loudun, sans doute témoin de la possession des Ursulines de cette ville et du supplice d'Urbain Grandier, est le chef de la famille dont nous essayons de reconstituer la touchante et douloureuse histoire (2).

Il mourut en 1667, âgé de soixante-quinze ans, et son fils Jean de Brissac, sieur des Loges, d'abord pasteur à Lusignan, puis à Niort, lui succéda dans l'église de Loudun. Il fit preuve de zèle et de courage et faillit être arrêté, ainsi que son collègue Fotras, pour avoir prêché à Thouars malgré la déclaration du 1er février 1669, qui défendait aux pasteurs de célébrer le culte hors du lieu de leur résidence (*France prot.*, art. Brissac). Il soutint ensuite, la plume à la main (3), les droits des églises de son ressort, attaqués à la fois devant les commissaires de l'édit et dans un pamphlet du jésuite Meynier. Un peu plus tard, il quitta l'église de Loudun pour celle de Thouars, dont le temple fut démoli en vertu d'un arrêt du 30 juin 1685. Le même arrêt interdisait la prédication au sieur des Loges, dont l'énergie sembla dès lors anéantie; au lieu

(1) Nous ignorons s'il exista quelque lien de parenté entre sa famille et celle de Charles de Rechignevoisin, sieur des Loges, dont la femme, Marie Bruneau, fut si célèbre comme écrivain dans la première moitié du XVIIe siècle, « la première personne de son sexe, dit Tallemant des Réaux, qui ait écrit des lettres raisonnables. »

(2) Il fut nommé secrétaire du dernier synode national (1659), qui fut tenu à Loudun, sous la présidence de Daillé. (*Bulletin*, t. VIII, p. 151.)

« On a de lui un ouvrage de peu de valeur, intitulé *Response à la lettre de M. A. Naudin, advocat au parlement demeurant à Loudun, sur son changement de religion*, Saumur, 1651, in-8. » (Liévre, *Hist. des Prot. du Poitou*, t. III, p. 44.)

(3) Il publia un ouvrage dont le titre semble aujourd'hui bien singulier : *Le Tabernacle de Dieu sous la nuée, ou l'exercice de la religion sous la protection des édits.*

de fuir à l'étranger, loin des convertisseurs, il faiblit et succomba, pour ne se relever qu'après avoir contribué à la défection de bon nombre de ses coreligionnaires.

Son frère, Benjamin de Brissac du Vigneau, d'abord pasteur à Châtillon-sur-Indre, exerça le ministère à Châtellerault de 1681 à 1685; c'est le personnage qui joue le principal rôle et le moins triste dans notre récit. Moins faible que des Loges, du Vigneau n'est pas cependant un de ces héros dont l'image ne nous apparaît qu'environnée de l'auréole d'une invincible fidélité. Mais à cette époque si troublée, où les lois de l'humanité étaient si audacieusement foulées aux pieds, les grandes âmes elles-mêmes ne furent point à l'abri de toute faiblesse, et quelques-unes ne triomphèrent qu'après avoir été vaincues un instant, témoin le pasteur de Chambrun (1), le proposant Hudel (2), Gardien Givry, pasteur du Désert et martyr (3), etc.

Un sort plus déplorable, celui de convertisseur salarié, était réservé à un troisième membre de la famille, Marchand, beau-frère de des Loges et de du Vigneau, et pasteur à Loudun en 1685.

A quiconque serait tenté de jeter *ab irato* la première pierre contre ces trois pasteurs du nord-ouest du Poitou, nous devons rappeler brièvement l'état où se trouvait cette malheureuse province, qui, la première entre toutes, avait subi les dragonnades, dont Elie Benoit a tracé un si horrible tableau (4). — Grâce aux atrocités commises par les dragons du marquis de Louvois, sous les yeux et à l'instigation de l'intendant Marillac, toute la population avait abjuré ou s'était enfuie dans les bois ou à l'étranger; quelques-uns avaient perdu la raison, d'autres s'étaient suicidés de désespoir. Dès 1682, la plupart des temples avaient été fermés ou démolis. Mais cette conversion en masse arrachée par la terreur, fut bientôt jugée

(1) Voir les *Larmes de J. Pineton de Chambrun*, in-12, La Haye, 1688; réimprimées et annotées par Ad. Schœffer, Paris 1854, in-12.
(2) Liévre, *Hist. des Prot. du Poitou*, t. III, p. 124.
(3) *Bulletin*, t. IX, p. 174.
(4) *Hist. de la Révocation de l'édit de Nantes*, t. IV.

si incomplète, si insuffisante, que le 20 août 1685, Niort, Poitiers, Châtelleraullt (1), Loudun (2), etc., reçurent de nouveau la terrible visite des missionnaires bottés. Avant la fin de septembre, l'intendant Foucault écrivait à Louvois qu'il ne restait plus que cent familles protestantes dans le haut Poitou. Lorsque la Révocation fut signée, tous les pasteurs de la province quittèrent la France, à l'exception de trois, qui sont précisément des Loges, Marchand et du Vigneau, que Foucault qualifiait de « très-habiles ministres. »

Du Vigneau avait épousé Suzanne Catillon, fille d'un joaillier de Paris; au mois d'octobre 1685, sa famille se composait de six enfants, dont l'aîné n'avait que sept ans, et le plus jeune trois à quatre mois. Qui s'étonnerait de le voir, dans de telles circonstances, hésiter à entreprendre le long voyage de l'exil, au commencement de la saison rigoureuse, d'autant plus qu'un asile lui était ouvert à Paris, où dans sa naïveté, il espérait échapper longtemps aux Argus du lieutenant de la police, la Reynie ? Pendant toute l'année 1685, Paris fut le refuge d'une multitude de pasteurs du Nord, de la Normandie, de toutes les provinces, et même du Languedoc. Quelques-uns d'entre eux ayant épuisé toutes leurs ressources, étaient réduits à la dernière misère et, comme s'exprime une note de la police (3), « dans une si grande nécessité et consternation qu'on les prendrait pour des insensés. » Le commissaire Delamarre s'empressa de faire « demander les noms et les adresses des plus pauvres, sous prétexte de les faire assister *par des gens de leur religion, pour voir ... s'il ne serait point possible de les faire aborder par quelque endroit pour les convertir en secourant leur misère* (4). »

(1) « Au 24 janvier 1686, écrit Foucault, il n'y avait plus à Châtellerault que quatre personnes professant la religion protestante réformée, que j'ai fait mettre en prison, et huit, absentes, qui ont passé dans les pays étrangers. Il y avait trois ministres très-habiles. » (*Mém. de Foucault,* p. 151. Paris, 1862.)

(2) « Dans la seule nuit du 30 octobre, deux compagnies du régiment d'Asfeld-dragons, envoyées à Loudun, y extorquèrent 1,500 abjurations. » (Liévre, *Hist. des Prot. du Poitou*, t. II, p. 166.)

(3) Note du 1er avril.

(4) Cette pièce est du mois de mars. Une main étrangère, peut-être même celle

Du Vigneau alla loger chez son beau-père, et très-probablement aussi des Loges et Marchand ; dix jours avant la Révocation, le 5 octobre, la Reynie était averti que le nommé Catillon, protestant et joaillier, sur le quai de l'Horloge, à l'enseigne du *Rubis*, avait donné congé à tous ses locataires, et rempli sa maison de P. R. qui arrivaient de Châtellerault, et qu'il disait ses parents. A peine arrivés, les trois pasteurs poitevins se virent épiés et commencèrent à trembler. Marchand et des Loges furent atterrés et entrèrent aussitôt en conférence avec les convertisseurs, notamment avec Guillaume de la Fontaine, prêtre de la communauté de Saint-Gervais, qui reçut un très-grand nombre d'abjurations. Du Vigneau se laissa conduire à quelques-unes de ces entrevues compromettantes, mais resta sur la défensive et ne prit aucun engagement. — Un grand combat se livrait dans son âme : Fallait-il abandonner sa femme, ses enfants, les laisser sans appui, à la merci des persécuteurs, pour aller mendier à l'étranger le pain si amer de l'exil ? Pendant qu'il hésitait, un événement s'accomplit qui fit pencher la balance du côté du sacrifice.

Le 14 ou le 15 octobre, Madame Dugrenier, sœur de Madame Catillon et tante de Madame du Vigneau (1), s'enfuit, emmenant avec elle son fils l'orfévre Louis Dugrenier, de la place Dauphine, sa bru Anne Martin, grosse de sept mois, sa nièce Marie Catillon, belle-sœur de du Vigneau, deux enfants de Pierre Catillon, neveux de du Vigneau, Anne Bourdon, fille du célèbre Sébastien Bourdon, peintre du roi, et une servante catholique (2).

de la Reynie, a biffé la phrase soulignée, et l'a remplacée par celle-ci moins grossière, mais tout aussi odieuse : *Afin de les connaître et par quels moyens on les pourrait aborder.*

(1) Dans une liste des personnes sorties du royaume, nous trouvons ce renseignement : « Marguerite du Clou, veuve de Louis du Garnier, peintre, place Dauphine. Elle n'aurait laissé dans sa chambre que pour 200 ou 300 livres de meubles. Son fils, maître orfévre, a obtenu le don du roi de tous les effets de sa mère. » (*Ms. de la Biblioth. nation., Supplém. fr., Papiers de la Reynie,* t. II, p. 317.)

(2) Les fugitifs allaient atteindre les frontières des Pays-Bas lorsqu'ils furent trahis et livrés par leur guide, Dumont, garde du roi. Le 19 octobre, ils furent

Cet exemple donné par des femmes au ministre de l'Evangile, acheva de vaincre son irrésolution; il quitta tout et se dirigea vers la Suisse. Pourquoi ne continua-t-il pas sa route? Le courage lui manqua-t-il, ou bien fut-il arrêté? Nous l'ignorons; nous savons seulement que, six jours après la Révocation, du Vigneau revenait de Fontainebleau à Paris. Le jour même de son retour, son beau-père l'entraîna chez le commissaire Delamarre, et promit que dès le lendemain, lui Catillon, accompagné de du Vigneau, de des Loges et de Marchand, « irait trouver M. de Meaux en quelque lieu qu'il fût, pour lui demander une seule conférence, et que, comme ils espéraient trouver en lui toutes les lumières nécessaires pour éclaircir leurs difficultés, ils prendraient à leur retour le parti de l'obéissance qu'ils devaient aux ordres du roi, et qu'ils seraient suivis d'un grand nombre de personnes de leur parti » (1).

retenus prisonniers à Condé, vis-à-vis de Mons. Du fond de sa prison, Madame Dugrenier écrivit à sa sœur Madame Catillon, le 6 novembre, la lettre suivante qui est un chef-d'œuvre de sang-froid et de dissimulation :

« Je ne doute point, ma chère sœur, que vous n'ayez été bien surprise quand vous n'aurez plus vu toute notre malheureuse troupe, et que vous aurez appris quelle grande entreprise nous avons tentée sans vous en rien communiquer; mais j'avais cru que je ne pouvais entreprendre le voyage trop secrètement pour le faire réussir; et, de plus, je craignais que vous ne m'en détournassiez, ce que vous n'auriez pas manqué de faire, sachant que *ma pensée a toujours été qu'on ne doit pas s'en aller; mais ma belle-fille étant sur le point d'accoucher, c'est la crainte qu'elle ne fût inquiétée pendant ses couches qui m'a fait prendre cette résolution*, que je n'ai pas prise pourtant *sans me faire de grandes violences*, et ce que je n'aurais jamais entrepris sans l'assurance que notre scélérat de trompeur me donna que je n'avais que faire de craindre, et qu'il nous promettait qu'il nous mettrait en quatre jours et demi sur les terres de Mons; et l'on a bien raison de vous avoir dit que *c'est lui qui a sollicité mon pauvre fils et ma nièce, votre fille, à venir avec nous, car sans sa pressante persuasion ils n'y seraient point du tout venus*, et seraient encore dans leurs maisons et nos deux petits garçons auprès de leur mère; mais le coquin voulait emplir sa chaise et avoir plus de gens à tromper et à voler. Il ne s'est jamais vu une conduite aussi scélérate et aussi traîtresse que celle que ce malheureux de Dumont a eue envers nous, qui nous étions entièrement fiés à sa conduite... Dieu lui rende selon ses œuvres. » (*Papiers de la Reynie*, t. VI.)

Quand les prisonniers, ramenés à Paris, eurent obtenu la liberté au prix de l'abjuration, Madame Dugrenier et Anne Bourdon ne s'empressèrent point maladroitement de se remettre en route; elles laissèrent écouler six à sept mois, et en juillet 1686 elles arrivaient en Angleterre. « Ceux qui restent, écrivait Delamarre, paraissent fort peu convertis... Il serait bon d'engager cette famille à donner quelques sûretés » qui l'empêchassent de prendre la fuite de nouveau. (*Papiers de la Reynie*, t. III, p. 237.) Selon lui, Dugrenier n'attendait qu'une occasion favorable pour partir (26 novembre 1686).

(1) Note de la police, du 21 octobre :

« Le sieur Du Vigneau est de retour de Fontainebleau, et, ce soir, avec son

Une conférence unique avec des hommes dont la frayeur avait paralysé les facultés, et qui se disaient résolus à prendre *le parti de l'obéissance*, ne devait pas paraître bien redoutable à Bossuet (il devait savoir en quoi avait consisté la conférence entre Henri IV et l'évêque du Perron, qui lui facilita le « saut périlleux »); cependant l'aigle de Meaux jugea plus prudent de ne conférer avec les pasteurs qu'après leur avoir fait signer la déclaration suivante, qu'aucun d'eux, nous aimons à le croire, n'aurait eu la lâcheté de coucher par écrit. C'était déjà trop, infiniment trop, d'y apposer sa signature :

« Déclaration donnée et signée par les sieurs du Vigneau, Marchand et des Loges, ministres, à M. l'évêque de Meaux, avant les conférences :

« Nous soussignés, étant dans cette pensée qu'il n'y a point de plus grand mal parmi les chrétiens que d'être désunis les uns des autres, *surtout lorsque la Providence les a tous faits sujets du plus glorieux monarque du monde, comme est le nôtre*, et outrés de douleur d'être obligés de sortir de son royaume, et de nous soumettre à l'autorité des étrangers, que nous ne saurions jamais regarder comme nos princes souverains et légitimes, déclarons que nous pouvons aujourd'hui promettre à M. l'évêque de Meaux que nous assisterons aux sermons et aux vêpres de l'église catholique, donnant par là une preuve sensible de notre union aux archevêques, aux évêques et aux curés de France.

« Nous souhaitons même qu'on nous croie absolument dans les sentiments des puissances supérieures qui, conformément aux libertés de l'église gallicane, donnèrent plusieurs articles,

beau-père, il a été chez le commissaire Delamarre pour lui dire qu'il entre dans les sentiments de la famille; mais que, comme *il ne les connaît que d'aujourd'hui*, il demande quelques jours pour s'éclairer et se disposer à prendre son parti en connaissance et en sûreté de conscience; et sur ce que le commissaire Delamarre lui a représenté l'intérêt qu'ils avaient à devancer le peu de temps qu'on pourrait leur accorder, ils ont dit, en continuant leur confidence, que, *dès demain*, le sieur du Vigneau, le sieur Des Loges, son frère, ci-devant ministre à Thouars, et leur beau-frère, ci-devant ministre à Loudun, avec Catillon, iraient trouver M. de Meaux, en quelque lieu qu'il soit, etc. »

comme les historiens le rapportent, à MM. les ambassadeurs pour le concile de Trente, et jusqu'à ce qu'ils aient été arrêtés par l'autorité du roi et signés par MM. du clergé de France, dans l'esprit de l'article XII, du dernier édit (l'édit de révocation) vérifié en parlement le 22 de ce mois d'octobre.

« Nous supplierions très-humblement Sa Majesté de nous accorder la liberté de demeurer comme de simples particuliers dans son royaume, *jurant de ne rien faire contre les déclarations et de retenir, au contraire, par notre exemple, les peuples dans l'obéissance fidèle que nous devons tous au roi et à nos supérieurs.* » (*Papiers de la Reynie*, t. VI, p. 236.)

On ne sait ce qui l'emporte ici de l'impudeur adulatrice d'un Bossuet, faisant dire aux persécutés que leur persécuteur est le plus glorieux monarque du monde, ou de la déplorable faiblesse des victimes qui consentent à rendre à César ce qui appartient à Dieu.

L'expiation allait commencer pour l'un des malheureux signataires. Du Vigneau ne devait pas tarder à apprendre que le plus sûr moyen de triompher de tous les périls, est de suivre le droit chemin, en laissant le soin du reste au Tout-Puissant, dont le paternel amour règle nos destinées. Le premier moment de vertige passé, du Vigneau se cramponna aux bords de l'abîme au fond duquel roulèrent des Loges et Marchand, et, d'un vigoureux élan, il parvint à s'élancer hors du gouffre. Si c'est un auguste spectacle, que celui du juste qui marche sans broncher au milieu des écueils, c'est, selon l'Evangile, un spectacle plus humain, et qui éveille plus de joie dans le ciel, que celui du pécheur, meurtri par sa chute, se relevant purifié par le repentir, et fortifié par le divin pardon. Du Vigneau pleurant une heure d'égarement, rétracta hautement sa signature, et fut jeté à la Bastille, le 29 janvier 1686 (1), deux mois après sa quasi-abjuration; tandis que

(1) *Archives nation., Reg. du secrét.* O[1] 30 : Lettre à la Reynie : « Sa Majesté ayant veu le mauvais procédé qu'a tenu du Vigneau, ministre, m'a ordonné d'expédier les ordres que je vous envoye pour le faire mettre à la Bastille. »

son beau-frère touchait une pension de 700 livres (1). Il n'est guère possible de douter que son frère reçût aussi ce honteux salaire (2); toujours est-il que Marchand et des Loges firent tous deux le métier de convertisseur (3).

Jean Catillon avait abjuré le 2 novembre, ainsi que sa femme et huit enfants au nombre desquels figuraient évidemment ceux de du Vigneau. Son fils, Pierre Catillon de Montoron, aussi joaillier sur le quai de l'Horloge, abjura le 21 du même mois, avec sa femme et trois enfants (4), au grand déplaisir de du Vigneau et de sa compagne. Celle-ci résista trois mois et demi aux reproches de ses parents qui nourrissaient sa nombreuse famille, aux obsessions des convertisseurs Marchand et autres, aux menaces et aux tentatives du commissaire Delamarre et de l'agent Desgrez. Elle ne succomba que quand son mari eut été mis à la Bastille (5), et à force de s'entendre répéter qu'elle ne pouvait le sauver qu'en abjurant. La pauvre femme se dévoua par un excès d'amour. Heureux quiconque n'a jamais vu le sentier du devoir s'obscurcir

(1) Liévre, *Hist. des Prot. du Poitou*, t. III, p. 45.

(2) Nous en avons découvert la preuve depuis que ces lignes sont sous presse.

(3) Le 8 août 1686, l'agent de police Desgrez écrivait que Madame de Villarnoul, protestante opiniâtre, mais plus d'à moitié convertie par les cachots de la Bastille, regrettait que Marchand fût rentré dans son pays (où son exemple, fortifié par la dragonnade, amena la conversion de 1,500 protestants), mais qu'elle reverrait avec plaisir des Loges, qui se rendit bientôt auprès d'elle pour l'encourager à l'abjuration.

La police se trompait sur le compte de Madame de Villarnoul, qui resta ferme et sortit de la Bastille, en 1687, sans avoir abjuré; ses deux filles, qui l'avaient accompagnée dans le terrible donjon, ne fléchirent pas non plus; on les transféra aux Nouvelles Catholiques, et finalement on les expulsa de France avec leur mère.

(4) Voici une note du 30 juin 1686 qui les concerne : « Anne, Marguerite et Marie Catillon, âgées de douze, dix, et sept ans, amenées par ordre du roi aux Nouvelles Catholiques, le 21 novembre 1683. Le père, ayant mal fait ses affaires (!), s'en est allé en Angleterre, il y a déjà du temps; la mère, après avoir fait sa reunion, y est aussi passée, il y a environ six semaines. Les deux aînées demandent à apprendre un métier. » (*Papiers de la Reynie*, t. III, p. 168.) Quant à Marie, la plus jeune des sœurs, la police trouvait encore, le 1er février 1687, qu'elle ne pouvait être sans danger rendue à ses parents; cependant, elle fit plus tard partie du chapitre de la communauté des Nouvelles Catholiques, dont sa sœur Marguerite fut supérieure au moins de 1751 à 1755. (*Archives* H 4206.)

(5) Le 12 février 1686, Delamarre écrivait à la Reynie :

« Mademoiselle du Vigneau, après avoir persisté autant qu'elle a pu à demander du temps, a enfin signé sa soumission; elle fera sa réunion avant huit jours. M. Catillon s'est chargé d'elle et de ses enfants pendant ce temps. J'ai trouvé chez elle un Marchand, ministre converti, auquel elle a beaucoup de confiance, et *qui s'est chargé de la voir tous les jours pour l'instruire*. M. Fontaine sera aussi prié de venir demain. » (*Papiers de la Reynie*, t. III, p. 77.)

et se perdre dans les ténèbres! L'amer sacrifice accompli le 12 février par Madame du Vigneau, n'avait plus de raison d'être; car son mari était déjà hors de la Bastille (1).

« Le plus glorieux monarque du monde », qui ne prévoyait pas le retour d'un grand nombre des pasteurs qu'il avait bannis, ne songeait encore qu'à se débarrasser de ceux qui étaient restés en France. Par son ordre, du Vigneau avait été relâché à condition de sortir immédiatement du royaume, sans même dire un dernier adieu à sa famille, et avait gagné la Suisse. Réfugié à Morges, il adressait, le 22 mars, à Madame Catillon cette lettre empreinte d'une surprenante fermeté de résignation, et dont le style n'a rien de commun avec celui de la piété langoureuse :

« Je ne sais, Madame et très-honorée mère, si tout le temps que j'ai passé chez vous, dans mon dernier voyage de Paris, m'a assez fait connaître, et si vous avez bien pénétré la pensée de mon cœur; tant y a, Madame et très-bonne mère, qu'en conservant mes sentiments religieux pour Dieu, je n'ai point eu d'autre vue que de vous édifier par mes entretiens et par mes actions. Je vous demande, dans cet endroit, et à M. Catillon, s'il lui plaît, un peu de réflexion tranquille, et j'espère que vous ne me tiendrez pas pour un païen et un infidèle.

« Je sais, Madame et très-honorée mère, que je me suis exposé à de très-rudes épreuves, et que ma condition présente est digne de vos soupirs et de vos larmes; car enfin, en mille rencontres, vous avez pu remarquer jusqu'à quel point je vous honore, et quelle confiance j'ai en vos avis; et présentement, me voici pour toujours éloigné de vous, et sans espérance de vous revoir jamais. J'étais avec une femme que Dieu m'avait donnée selon mon cœur, et nous avions des enfants que je ne voyais jamais trop, et dans ce pays de Suisse je suis privé des deux tiers de moi-même, et encore ce troisième est très-in-

(1) Le 11 février, l'ordre avait été donné de « faire saisir à Loudun les biens et effets de du Vigneau, ci-devant ministre et gendre de Catillon, qui s'est absenté, et de charger quelqu'un de ses parents catholiques d'un enfant de sept à huit mois seulement qu'il a laissé à Loudun. » (*Supplém.* fr., 7044.)

firme. Enfin, j'avais de l'occupation à Châtellerault et nous y étions chez nous ; mais ici, je suis chez les autres et je n'ai point d'espérance d'y exercer mon ministère. — Ce changement, Madame et très-honorée mère, n'est-il pas des plus terribles? et si, ne pouvant en être touchée, vous vous dites à vous-même que je l'ai bien voulu, au moins je vous supplie de ne me refuser pas cet aveu : que la religion où je suis né et que j'ai enseignée sans reproche, et en public et en particulier, me tient extrêmement au cœur, et que j'espère de la grâce de mon divin maître que, s'il m'appelle encore à de plus rigoureuses souffrances, je les supporterai avec des cantiques d'actions de grâces et de reconnaissance.

« Au reste, Madame et très-honorée mère, ne m'ôtez pas votre précieuse affection et engagez M. Catillon à *me rendre la sienne ;* je présente mon obéissance très-humble à ces deux illustres amies que vous vous êtes si justement choisies, et je vous demande à toutes trois quelques petits moments de votre souvenir ; j'y engagerai aussi quelquefois Messieurs leurs maris que j'honore et que j'estime. Mademoiselle Jeanneton (1) ne sera pas aussi oubliée, mais je vous conjure d'être persuadée, et toute votre famille, qu'il n'y a rien au monde que je souhaite avec tant de passion, que de vous savoir dans le chemin qui vous conserve dans la grâce du Seigneur, et qui vous conduise un jour dans sa gloire. Je suis avec un respect inviolable, Madame et très-honorée mère, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

B. de Brissac.

« Si vous voulez bien quelquefois me faire tenir de vos lettres, vous les adresserez, s'il vous plaît, à Mademoiselle Pioret, la gazetière de Genève, qui me les enverra. (*Papiers de la Reyn.*, t. IV, p. 96.) »

Madame Catillon fit à son gendre une réponse où l'aigreur,

(1) Le silence que du Vigneau garde sur sa femme prouve qu'il lui avait écrit une lettre particulière, qui ne nous a pas été conservée.

l'affection, l'éloquence et la théologie se mêlent étrangement; toutefois on y sent le néophyte, qui se fait violence pour se croire sincèrement converti, pour se cacher qu'il a cédé aux attraits des biens terrestres, et non à la seule puissance de la vérité. Du reste, le catholicisme que Bossuet, Fénelon et tous les habiles, prêchaient aux nouveaux catholiques, n'était pas le véritable, celui du moyen âge et du concile de Trente, mais un catholicisme de circonstance, biblifié, protestantisé, et qui reléguait au dernier plan la Vierge, les saints et toute la dogmatique romaine (1). Toutefois les nouveaux convertis à qui l'hypocrisie pesait, demandaient davantage encore. Un grand nombre de chefs de famille de Paris supplièrent le roi, qu'ils transformaient trop naïvement en pape libéral, de leur accorder la communion sous les deux espèces, l'autorisation de ne pas s'agenouiller devant le saint sacrement, une large interprétation de l'eucharistie, l'abolition du commerce des messes, des indulgences, des pèlerinages, et la célébration du culte en langue vulgaire, au moins dans une église par ville. (*Papiers de la Reynie*, t. VI p. 274.)

Ces détails étaient nécessaires pour mettre dans son vrai jour la lettre de la belle-mère de du Vigneau :

« Votre lettre du 22me du passé m'a été rendue, Monsieur et très-honoré gendre, il y a trois ou quatre jours, et pour répondre à ce que vous me demandez, si dans le temps que vous avez passé chez nous je vous ai assez connu, je vous dirai de bonne foi que je croyais vous connaître un peu; mais je vois bien que je me suis trompée et que je ne vous connais point du tout. Vous me demandez que je réfléchisse sur vos entretiens et sur vos actions; c'est en y réfléchissant que je vous avoue de bonne foi que je ne vous connais point; car, enfin, demeurons d'accord d'une chose : N'est-il pas vrai, Monsieur, que lorsque vous fûtes arrivé ici, vous cherchâtes d'abord l'occasion de

(1) Bossuet avait ouvert cette voie dans l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique,* dont la huitième édition parut en 1666, in-18. (Voir nos *Notes sur les altérations catholiques et prot. du Nouveau Testament* dans la *Revue de théologie,* 3e série, t. VIII, p. 111.)

voir quelqu'un avec qui vous pussiez avoir quelque conférence, pour tâcher de trouver quelque accommodement; et tout le monde sait que vous en avez eu plusieurs dans lesquelles vous ne paraissiez pas *si éloigné de la réunion;* il y a ici plusieurs personnes qui s'en souviennent fort bien, et de plus vos écrits (1) en font foi. Je ne vous célerai point qu'en voyant toutes vos démarches et tous vos entretiens, cela m'avait donné lieu de croire que vous pourriez prendre en conscience le parti que nous avons pris, plutôt que celui d'abandonner une femme et de pauvres enfants, ce qui m'a toujours paru terrible, et je vous l'ai dit à vous-même, Monsieur, que je ne pouvais comprendre la dureté de ces pères qui abandonnent leurs enfants. Dans le temps que je vous disais cela, je vous croyais bien éloigné d'une telle pensée.

« En vérité, plus je réfléchis sur la conversation que nous avons eue ensemble, et sur celle que je vous ai vu avoir avec M. Fontaine (2), et plus je suis étonnée que vous nous ayez ainsi abandonnés pour jamais, une pauvre femme, la meilleure créature qu'il y ait au monde, et vous dites vous-même que Dieu vous l'avait donnée selon votre cœur, ces pauvres enfants que le même Dieu vous avait donnés, un beau-père et une belle-mère qui vous aiment tendrement, et qui, avec plaisir, vous en ont donné toute leur vie des marques en ce qu'ils ont pu, tout cela, dis-je n'a pu vous retenir. Quoi, est-il possible que vous croyiez que ce que vous avez fait soit agréable à Dieu? Que si vous étiez resté ici au milieu de votre famille, pour lui être en édification et consolation dans ses besoins..., je crois que vous auriez pu vous réunir à l'église catholique, comme nous l'avons fait avec tant d'honnêtes gens, qui y servent ensemble le même Dieu, père, fils et Saint-Esprit, avec la même pureté que nous l'avons toujours servi. Nous avons eu la joie d'entendre, tout le carême, des sermons d'une très-grande solidité et fort édifiants. Enfin, par la grâce de Dieu,

(1) Il s'agit de la Déclaration exigée par Bossuet.
(2) Voir page 172.

je trouve tout le contraire de ce que j'avais ouï dire bien des fois, que je n'entendrais parler que de saints et de saintes à qui on adresse des prières ; je vous assure que je suis encore à en entendre parler un seul mot, et que je vais tous les jours à Saint-Barthélemy entendre un Père de l'Oratoire, nommé le P. de la Tour, qui nous prêche l'Evangile admirablement; nous signifiant parfaitement bien qu'il ne faut rien donner aux créatures, tout étant dû au Créateur; que nous n'obtenons rien que par le seul mérite de Jésus-Christ, et que nous ne méritons rien que par le précieux sang de notre Sauveur.

« Jugez de là, je vous prie, si nous n'avons pas lieu d'espérer que Dieu accomplira son œuvre, et que nous aurons la joie de voir une véritable et bonne réunion (1); pour moi, je la souhaite et l'espère de la miséricorde de notre bon Dieu, et qu'il nous donnera à l'avenir autant de joie et de tranquillité comme nous avons eu d'afflictions et d'amertumes. Vous ne sauriez croire, mon cher Monsieur, combien votre éloignement nous en a donné et nous en donne encore, à mon mari et à moi ; car, outre la joie que nous eussions eue de vous voir rester avec votre pauvre famille et la nôtre, auxquelles vous eussiez, comme je l'ai déjà dit, été en très-grande consolation, je crains que vous n'ayez de la peine à vous accommoder dans un pays étranger, étant délicat comme vous l'êtes, et n'ayant aucune commodité. Enfin, je vous plains extrêmement, et je voudrais de tout mon cœur que, par une bonne inspiration du Saint-Esprit, vous revinssiez au milieu de nous y rapporter la joie au lieu du trouble dans lequel vous nous avez jetés en nous abandonnant (2). » (*Papiers de la Reynie*, t. VI.)

(1) Cette lettre me parut éclairer d'un jour si nouveau les souffrances de toute une époque, que je la copiai, il y a une douzaine d'années, sans savoir par qui elle était écrite, ni quel était le du Vigneau auquel elle était adressée.

(2) On ne s'étonnera point, après cela, que Madame Catillon ait été jugée digne de recevoir dans sa maison une pensionnaire sortie des Nouvelles Catholiques : « S. M. veut que la veuve Charles soit remise entre les mains de la dame Catillon, puisqu'elle veut bien s'en charger. » (Lettre de Seignelay à la Reynie, du 26 avril 1688; *Correspond. admin.*, t. IV, p. 355.)

Il s'agit sans doute ici de la sœur du célèbre prédicateur de Châtellerault, Jean Charles, qui avait passé en Allemagne avant la Révocation.

Cette lettre si énergique, si touchante, et au fond si peu catholique de ton et de langage, put bien déchirer de nouveau le cœur du malheureux père, du malheureux époux ; elle ne put ébranler sa résolution, parce qu'elle n'est qu'un long et déplorable sophisme de l'égoïsme ; parce que Madame Catillon semblait ignorer qu'il y a quelque chose de supérieur à ce monde, et à ses affections même les plus légitimes, une puissance capable de sécher toutes les larmes, de tarir tous les désespoirs, c'est-à-dire le sens moral, la voix divine parlant au plus profond de notre être.

Cependant du Vigneau n'avait pas encore épuisé le calice d'amertume : après avoir subsisté quelques semaines en Suisse de l'inépuisable charité de ses coreligionnaires, il se rendit en Hollande où le même sort l'attendait (1). A la fin de l'année 1686, sa situation matérielle ne s'était pas encore améliorée (2) ; mais Dieu lui avait accordé une grande joie : son héroïque compagne l'avait rejoint (3), et s'était solennellement réconciliée avec l'église, qu'elle n'avait feint d'abandonner que par un dévouement excessif. Avait-elle réussi à emmener quelques-uns de leurs enfants ? — Nous savons seulement que Madame Melon, venue à Paris pour en conduire deux en Hollande, fut mise à la Bastille (4), et que les biens de Madame du Vigneau furent confisqués, partagés entre sa sœur Marie, qui était devenue religieuse et avait obtenu une pension de 200 livres (5), et son père, intendant des bâtiments de Monsieur, « en considération de ce qu'il était devenu bon catholique. »

Ce n'est qu'en 1688 que nous trouvons du Vigneau au

(1) Il figure parmi les deux cents pasteurs réfugiés qui assistèrent au synode de Rotterdam, le 24 avril 1686.

(2) Lettre de Delamarre, du 26 novembre.

(3) Elle était encore en France le 17 décembre 1686, mais on craignait son évasion, témoin ces lignes du registre du secrétariat (*Arch.* O[1] 30) : Ordre à la demoiselle du Vigneau de se retirer à Loudun ou à Chatellerault avec ses enfants, et de ne point venir à Paris sans permission.

(4) *France prot.*, t. II, p. 196.

(5) Ne pas confondre cette Marie Catillon avec sa nièce, âgée de sept ans, qui se montrait rebelle aux exhortations mêmes de Fénelon.

nombre des trente-huit pasteurs d'Amsterdam, et prêchant près de Kerkstraat (1).

Des Loges paraît avoir rompu, à son tour, les liens de l'hypocrisie, et fait un acte tardif de repentance et d'énergie : une lettre du commissaire Delamarre, en date du 26 novembre 1686, le représente comme étant sur le point de se marier à Londres (2). Marchand aurait-il seul persévéré dans l'impénitence (3)? — Espérons que quelque chercheur plus heureux découvrira des preuves de son retour à la sincérité, sans laquelle nul ne peut marcher tête levée, ni aller à Dieu, dont la souveraine justice et l'insondable miséricorde, n'ont pu offrir aux individus, comme aux nations déchues, qu'un seul moyen de salut : le relèvement des âmes par l'assimilation des principes évangéliques, la régénération de la conscience morale et religieuse par le progrès des lumières et par la liberté.

O. Douen.

(1) Il y publia, en 1706, deux sermons sous ce titre qui rappelle trop la scolastique protestante de l'époque : *Des différens degrez de l'anéantissement et de l'exaltation de notre Rédempteur, ou sermon sur Philip. II, 7-11, suivi de l'Immutabilité de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ, ou sermon sur Hébreux XIII, 8, prononcé en* 1693. (Voir l'article Brissac si incomplet de la *France prot.*)

(2) Pour éviter trop de remaniements dans la composition, nous n'avons fait qu'indiquer plus haut que des Loges avait reçu le salaire de l'abjuration, promis aux ministres convertis; la preuve s'en trouve aux Archives, *Reg. du secr.* O[1] 30, à la date du 26 avril 1686 : « Le sieur des Loges et Marchand, cy-devant ministres de la R. P. R., s'estant convertis avec beaucoup d'édification et de sincérité, » ordre de leur payer, etc.

Madame des Loges de Brissac n'avait pas imité la faiblesse de son mari. Le secrétaire d'Etat donnait, le 18 mars, à l'intendant de Bezons, l'ordre de la faire arrêter et mettre dans un couvent : « On a advis qu'elle va de ville en ville, et qu'elle est à présent à Blois, chez Jouan, chirurgien. » Pareil ordre était envoyé à un autre intendant, pour le cas où elle serait allée à Tours.

Pour que des Loges songeât à se remarier à la fin de novembre, il fallait que sa courageuse compagne fût morte; mais le commissaire Delamarre pouvait être inexactement renseigné sur ce point.

Des Loges a-t-il persévéré? est-il resté à Londres? — On en peut douter en voyant le secrétaire d'Etat écrire à la Reynie, le 7 février 1687 : « Sa Majesté accordera un arrêt de surséance au sieur des Loges; dites-lui, s. v. p., de dresser sa requeste conformément au projet que je vous envoye. » (O[1] 31.)

Notre ami M. Liévre n'aurait-il pas confondu Des Loges et Du Vigneau, en annonçant que ce dernier s'établit en Angleterre à la fin du XVII[e] siècle?

(3) Deux de ses homonymes, avec lesquels il ne peut être confondu, furent arrêtés à Amiens, en janvier 1687, Pierre Marchand et son fils Girard, Parisien; mais la police jugeait qu'il ne fallait nullement compter sur leur conversion. Girard fut mis au fort l'Evêque. (*Papiers de la Reynie,* t. II, p. 279, et lettres des 8 et 12 février.)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LE PROTESTANTISME EN BÉARN

REQUÊTE DES HABITANTS DE LA VILLE D'ORTHEZ A M. DE POYANNE; 1658

MM. Haag ont donné dans le tome X de leur *France protestante* un résumé des édits, déclarations et arrêts rendus contre les protestants, et l'on peut suivre, en le parcourant, la série des entraves apportées à l'exercice du culte réformé pendant la seconde moitié du XVII[e] siècle. Au nombre de ces mesures figure l'interdiction signifiée aux protestants de sonner leurs cloches pendant le temps où celles des catholiques ne devaient pas se faire entendre, c'est-à-dire du jeudi saint au samedi suivant. L'arrêt du conseil cité par MM. Haag, à la date du 5 octobre 1663, avait eu son précédent en Béarn, comme le prouvent les deux pièces suivantes. La première est un fragment d'une histoire du protestantisme en Béarn, due à un catholique dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous; la seconde est la copie d'une requête présentée, en 1658, par les habitants d'Orthez à M. de Poyanne, lieutenant-général du roi en Béarn. Ces documents proviennent de papiers ayant appartenu à la famille Gassion, dont un de ses membres prit, en 1685, une part active à la conversion des protestants de Salies.

EXTRAIT.

« Le Parlement, dirigé par son premier président aussi zelé qu'il se peut pour la gloire de la religion catholique, s'avisa que pendant que les catholiques estoient en dévotion es trois jours de la semaine saincte, pendant lesquels l'eglise fait cesser le son des cloches, affin de contribuer en toutes choses à la memoire de la mort de nostre Sauveur et de nostre salut, ceux de la R. P. R. faisoient sonner importunement les leurs et ne se souvenant pas qu'ils ne sont que tollerés aussi bien en Bearn que dans la France,

comme le roi dit par ses lettres patentes servant de reiglement à la presidence des officiers de la cour, ne veulent s'accommoder aucunement à la façon des catholiques; c'est ce qui donna lieu à l'arrest du Parlement du 28 mars 1658, par lequel, à la requisition du procureur general, il est fait deffenses à ceux de la R. P. R. de tout le ressort, de sonner ou faire sonner les cloches pour preches, prieres ou autrement depuis le jeudi sainct jusques à l'heure pareille du samedi, à peine de 500 livres d'amende et plus grande, selon la rigueur des edits, et aux jurats de le souffrir à peine de suspension; à cause de quoi feut fait un atroupement de 400 personnes en la ville d'Ortès, dont estoit chef un nommé Maupoey contre lequel le Parlement fit informer, decreta l'interdit par arrest du 20 avril 1658, enjoint aux jurats d'Or^tes d'empecher ces congregations illicites, et enfin juge deffinitivement par arrest du 26 9bre 1659, par lequel ce nommé Maupoey est condamné en certaine amende pour la reparation du clocher de l'eglise d'Ortes, avec deffences requises audit Maupoey de plus contrevenir, à telles peines que de droit, depuis quoi ni Maupoey ni aucuns n'a pas contrevenu, le son des cloches a cessé et les catholiques n'ont plus reçeu de scandale par ce moyen. »

REQUÊTE.

A Monseigneur le marquis de Poyanne et de Castelnau, conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant general pour Sa Majesté et representant sa personne en ses royaume de Navarre et pays de Bearn.

Très humblement vous remonstrent les habitans de la ville d'Orthès faisant profession de la religion pretendue refformée, que sur la nouveauté et trouble à eux fait en la pocession et jouissance de sonner leur cloche pour les prieres ordinaires despuis le judy sainct jusqu'au samedy suivant, ils auroient eu recours à V^re Grandeur a ce qu'il luy pleut les maintenir en la liberté, pocession et jouissance de faire sonner ladite cloche pour l'usage susdit, et faire cesser tous empeschements que les habitans catholiques publioit y vouloir apporter. Si que, par ordonnance baillée à la requeste des suppliants, inhibitions et deffences auroient esté faites a toute sorte de personnes indifferemment de les troubler ni empescher a peine de desobeissance, laquelle ayant esté monstrée aux Sieurs de Lau-

gar et de Bonnecase, jurats catholiques de ladite ville, par Me Daniel de Maupoey, notaire publiq, ils auroient refusé d'obeïr en rendant la clef de la tour ou est ladite cloche que ledit Sr de Bonnecase avait emportée, tellement que les suppliants furent obligés de faire ouvrir ladite porte pour faire sonner la cloche et jouir du fruict de ladite ordonnance, conformement aux editz de Sa Majesté, qui maintient les suppliants au libre exercice de leur religion dans l'estendue des clauses desdits edicts, et combien qu'ils n'ayent apporté aucune sorte d'aigreur ny violence d'effect ou de parole, ains que la chose se soit passée dans un grand calme et moderation, neantmoins lesdits Srs jurats qui seuls estoint en faute pour avoir refusé d'obeir aux commandemens de Vre Grandeur, ont procedé avec tant de chaleur et de hayne à l'encontre des suppliants que d'avoir dressé des verbals et informations contraires à la vérité, sauf votre révérence, et qui pis est, par un dessein tout a fait incidieux, ils ont rapporté leurs informations les unes par devant Vre Grandeur, et les autres par devant la cour de Parlement de Navarre; si que arrest a esté rendu par ladite cour de Parlement, par lequel ledit de Maupoey a esté decreté et interdit en sa charge de notaire, pour ceste seule occasion qu'il a ozé monstrer Vre ordonnance auxdits Srs de Laugar et de Bonnecase. Et d'abondant M. de Tisnes conseiller du roi en ladite cour, a esté commis pour informer plus amplement, ce qui a esté fait, en suitte de quoy les suppliants sont menacez d'une infinité de decretz. Or d'autant qu'ils se trouvent en ce rencontre dans des perplexitez et estonnements estranges, se voyant attirés en deux diverses juridictions pour un mesme subject, ils ont recours a votre Grandeur, qui est seule competante de cognoistre de ces matieres comme representant la personne de Sa Majesté, à ce qu'il plaise de vos grâces Monseigneur admettre les suppliants a faire leur enqueste sur charge et descharge touchant ladite procédure par un jurat de ladite ville de la religion pretendue refformée, n'estant pas raisonnable, Monseigneur, soubs Vre respect que leur innocence soit et demeure exposée à l'animosité desdits Srs jurats catholiques qui ont paru leurs parties formelles en ce rencontre, et cependant faire inhibitions et deffences à toute personne, de quelle qualité et condition qu'ils soint, de rien entreprendre contre lesdits suppliants et en special contre ledit de Maupoey à telles peines qu'il sera advisé par Vre Grandeur jusqu'à ce

qu'il y ait esté plus amplement pourveu par vous, le tout conformement aux edicts et declarations de Sa Majesté. Et les suppliants continueront a prier Dieu pour votre santé et prosperité, et celle de votre illustre famille.

Signé : DELABORDE ARGAN, VISPALIE, pasteur; LAFITE SOLON, pasteur; DEFARGUES, POEY, BATSALLE, RIBEAUS, DOMEC, LAPUIADE, médecin; DECARPASSE, DUCLAVIER, SAINT PAU.

(Communiqué par M. Soulice, bibliothécaire de la ville de Pau.)

BIBLIOGRAPHIE

LES PROTESTANTS EXILÉS DE FRANCE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV, ou les Réfugiés huguenots et leurs descendants en Grande-Bretagne et en Irlande, par le Rév. DAVID C.-A. AGNEW. 2 vol. in-4, Londres et Edimbourg, 1871 (1).

L'ouvrage dont le Révérend Agnew vient de publier une seconde édition revue et considérablement augmentée, rendra d'incontestables services à la science historique et spécialement à l'histoire du Protestantisme français. L'auteur s'est proposé de réunir le plus grand nombre possible de renseignements biographiques, sur les familles ou les personnalités marquantes du Refuge en Angleterre sous le règne de Louis XIV. Ses recherches dans les archives publiques et privées, recherches poursuivies pendant de longues années avec une persévérante et scrupuleuse attention, ont amené des résultats fort intéressants. Les notices biographiques sur des personnages célèbres ont le mérite d'être exactes et complètes : mais il en est d'autres tout à fait nouvelles consacrées à des hommes ou à des familles dont la mémoire, voilée par le temps, méritait d'être remise en lumière et conservée pour la postérité. Ecrivant surtout pour ses compatriotes, le Rév. Agnew s'est attaché avec un grand

(1) Protestant Exiles from France in the Reign of Louis XIV; or, the Huguenot Refugees and their descendants in Great-Britain and Ireland.

soin aux généalogies, et l'on peut suivre jusqu'à nos jours, souvent dans les rangs les plus élevés de l'aristocratie, du clergé, de l'armée ou de la science anglaises, les descendants des huguenots réfugiés. Nous n'insisterons pas sur le mérite de ces indications : il en est qui nous concernent plus directement encore. Dans les listes de réfugiés, dans les reproductions de testaments, contrats et documents du même genre, on relève plus d'un nom qui aide à résoudre des questions restées indécises ou à éclaircir des points demeurés incertains jusqu'ici. Ajoutons que l'exécution typographique de ce livre, donne à l'édition in-folio le droit de figurer plus tard parmi les raretés bibliographiques.

Nous nous réservons de glaner largement pour le Supplément de la France protestante dans le livre de M. Agnew; mais nous croyons rendre à l'auteur un juste hommage de reconnaissance et en même temps être utile aux lecteurs du Bulletin en analysant ces deux volumes.

Dans l'introduction qui occupe les quatre-vingts premières pages, l'auteur expose les motifs de la persécutiou qui chassa de France les protestants, l'établissement des réfugiés sous Edouard VI, Elisabeth et Jacques Ier, les rapports des réfugiés avec la politique anglaise sous Charles Ier et Cromwell, leurs relations avec l'Angleterre sous Charles II, l'accueil fait à l'émigration de 1681, la conduite indécise de Jacques II et celle plus libérale de Guillaume et de Marie, enfin l'origine, le progrès et la décroissance du fonds dit : « *The Royal Bounty,* » destiné au soutien des Exilés pour la Foi. Ce résumé historique est excellent. Il est suivi d'une courte étude sur la Discipline ecclésiastique et le culte des Réformés et sur l'Hospice français de Londres. Le paragraphe VII renferme quatorze listes des « *Personnes nées in partibus transmarinis naturalisées par lettres patentes royales de Westminster,* » du 31 janvier 1681 au 3 juillet 1701. Il est superflu d'insister sur l'utilité de ces longues nomenclatures dont une partie seulement avait déjà paru dans la publication de M. Durrant Cooper (1). Citons encore un court extrait du même genre, des Archives de Dublin 1699 et 1704.

Les biographies fort étendues des trois ducs de Schomberg, du

(1) « *Lists of Foreign Protestants and Aliens Resident in England* 1618-1688, *from Returns in the state Paper Office, edited by Wil. Durrant Cooper, for the Camdem Society,* 1862. » Cet important volume, imprimé avec le soin qui caractérise les publications de la Société Camden, a été offert en 1871 à la Bibliothèque du Protestantisme français par M. Durrant Cooper, en même temps que deux notices qu'il a données dans la *Revue archéologique* du Sussex, — l'une sur les Etrangers à Rye, sous Henri VIII, l'autre sur les Réfugiés protestants dans le Sussex.

premier et du second marquis de Ruvigny terminent le premier volume : on y trouve beaucoup d'extraits de lettres et de dépêches et les détails les plus circonstanciés sur la carrière anglaise de lord Galway. Le chapitre suivant est consacré à trois membres de cette même famille, Pierre de Ruvigny, la marquise de Ruvigny et le colonel Ruvigny de Cosne : puis viennent Dumont de Bostaquet, Misson, les familles Fontaine et Maury, Benezet, une longue et intéressante notice sur le marquis de Miremont, Jean Cavalier, avec quelques détails peu connus sur ses dernières années, Elie Neau dont la *Narration* est reproduite littéralement d'après l'exemplaire du *British Museum*. Le chapitre X — baron d'Hervart, Robethon, Falaiseau et Abel Tassin d'Allonne — est rempli de renseignements. Le chapitre XI passe en revue les réfugiés qui eurent l'honneur d'être membres de la Société Royale de Londres, Papin, de Moivre, Durand, Désaguliers, des Maizeaux; le suivant, les sommités du clergé du Refuge, Abbadie, Bertheau, Cappel, Daillon, de Chambrun, de la Mothe, Graverol, Mesnard, Mussard et Rocheblave. Le contrat de mariage de la Mothe est curieux. Un second groupe du clergé se compose de Pierre Allix, Aufrère, Daubuz, de l'Angle, Drelincourt et les Dubourdieu.

Insistons sur un fait que nous n'avions vu mentionné nulle part. Six ministres de la même famille Dubourdieu trouvèrent un asile en Angleterre : Isaac Dubourdieu, son fils Jean, ses petits-fils Pierre, Armand et Jean-Armand et son arrière-petit-fils Jean. Ce patriarche prêchait encore à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, donnant l'exemple à toute sa pieuse descendance. Un septième pasteur du même nom était réfugié en Irlande, mais il n'avait aucun lien de parenté avec les précédents. Plus loin il est question des ministres Jérôme, le Prez, Dallemagne, Pérès, Pégorier, Sartre, Amiand, Ligonier, Pujolas, Lombard, Barbauld et Laval.

Le groupe des industriels réunit les Crommelin, Portal, Courtauld. Le Rév. Agnew a relevé dans les Registres des Brevets les indications suivantes, d'une haute importance, qui prouvent le talent inventif des réfugiés ;

« 2 août 1681. — Jean-Joachim Becher, invention pour dévider la soie.

19 août 1681. — J.-Joachim Becher et Henry Serles, nouvelle manière de faire du goudron.

28 avril 1682. — J.-J. Becher, moulins flottants.

29 juillet 1682. — François Ammonet, Claude Hayes et Daniel du Thais, invention pour la fabrication de bas drapés.

10 août 1682. — Georges Hager, fabrication de papier.

31 juillet 1682. — Jean Duson, fabrication de sel et drainage des salines et des mines.

1er août 1684. — Jacques Delabadie, machine fort utile pour l'embellissement des draps, pannes et autres tissus de laine, par le cotonnage d'iceux. »

Guillaume et Marie, par la grâce de Dieu, à tous présents et à venir, salut. Considérant qu'Anthoine du Vivier, *Esquire,* nous a représenté par son humble pétition, qu'il a par son industrie trouvé et inventé un moyen de faire aller un navire contre vent et marée par une machine très-facile et peu coûteuse, et non encore connue de personne autre, qui sera de grande utilité et service à nos sujets, etc. Westminster, 29 fév. (1692).

2 septembre 1698. — François Pousset, une invention pour faire du crêpe de soie noir et blanc.

12 décembre 1701. — Richard-Laurent de Manoir et Louis-Anne Saint-Marie, une machine pour la fabrication de grandes plaques de verre rugueux et cheminées.

19 novembre 1715. — Pierre Dubison, teinture ou impression des calicots.

5 février 1719. — Jacques-Christophe Le Blon, reproduction de tableaux et dessins avec coloris naturel par impression.

25 juin 1720. — Jean-Théophile Désaguliers et autres, utilisation pour divers emplois de la fumée et de la vapeur des liquides en ébullition.

12 août 1721. — Isaac de la Chaumette, un canon ou une pièce d'artillerie, aussi une machine pour rectifier les cheminées qui fument et plusieurs autres inventions.

20 août 1723. — Néhémie Champion, invention pour produire une beaucoup plus grande quantité de cuivre avec le minerai de cuivre et la calamine, et pour recuire les plats et les chaudrons avec du charbon de terre.

1er juin 1727. — Jacques-Christophe Le Blon, fabrication ou tissage de la tapisserie au métier. »

Le chapitre des littérateurs comprend Bouhéreau, Boyer, Brunier, Chardin, Flournoys, Justel, Laroche, Motteux, Rapin-Thoyras. Parmi les nobles nous signalerons les articles sur Frédéric-Guillaume de Roye et les Champagné : nous rencontrons ensuite dans ces notices les noms de Castelfranc, Pyniot de la Largère, de la Cherois, de la Val, Auriol, Montolieu, Puissar, du Quesne, Gas-

tine, Gastigny, de la Force, Layard, Boisragon, Rambouillet, le Coq. L'auteur transcrit le testament de J. de Gastigny, fondateur de l'hospice français de Londres, ainsi que celui de Paul Dufour, trésorier de cet établissement charitable.

La noblesse réfugiée accourut sous les drapeaux de sa patrie d'adoption. Aussi les régiments français forment-ils le sujet d'un intéressant chapitre. Indépendamment des nombreux huguenots qui servirent dans les rangs anglais, trois régiments d'infanterie, un de cavalerie, un de dragons, étaient presque exclusivement composés de réfugiés. Le régiment de cavalerie eut d'abord Schomberg pour colonel, puis Ruvigny : ceux d'infanterie furent commandés par la Melonnière, Cambon, puis Marton, et la Caillemotte auquel succéda Belcastel. Les dragons appartenaient à Miremont. Nous renvoyons au livre de M. Agnew pour les noms d'officiers engagés dans ce corps et dans d'autres constitués à diverses reprises : mentionnons surtout la liste complète des officiers du régiment de Marton au 4 février 1698, et les cadres de la brigade organisée en 1706 en vue d'une descente en France, projet qui fut ensuite abandonné. La biographie des trois de Ligonier est le complément naturel de cet important paragraphe.

Dans un autre le savant auteur a rassemblé beaucoup de renseignements sur des dames, des médecins et des commerçants. Il y donne quatre-vingt-quinze noms français qui figurent parmi les cinq cent quarante-deux marchands de la cité de Londres, signataires d'une adresse de loyauté présentée au roi en 1744, lors des tentatives de Charles Edouard.

La dernière partie de l'ouvrage est un lien qui rattache la Grande-Bretagne d'aujourd'hui à ces huguenots du XVIIe siècle. C'est une étude sur les familles fondées par les réfugiés sur la terre étrangère, les Allix, Aufrère, Boileau, Bosanquet, Chamier, Courtauld, Daubuz, Delacherois, de la Condamine, Dubourdieu, Dury, Esdaile, Fonnereau, Gambier, Gervais, Girardot, Gosset, Harenc, Kenny, Luard, Majendie, Montrésor, Olivier, Petit, Porcher, Portal, Roumieu, Salmond, Tahourdin, Vignoles. Un chapitre est consacré à l'illustre branche des Romilly ; un autre, sous l'appellation collective de groupe Raboteau, aux Chaigneau, Barré, Lefanu, Tardy, Du Bedat. Au moment où se négociait la paix de 1697, Mathieu Du Bedat, ancien avocat au Parlement de Paris, fut chargé de présenter une requête demandant au roi Louis XIV au nom de ses sujets protestants, le rétablissement de la liberté religieuse. Le brouillon de ce document a été conservé dans la famille, et par

l'autorisation du Rév. Tardy, M. Agnew en a pu donner à ses lecteurs une reproduction intégrale.

Nous retrouvons, revêtus des plus hautes dignités de l'Eglise anglicane : les Chénevix, Majendie, Saurin, Letablere, Maturin, Fleury, Beaufort, Jortin, Rouquet, Romaine; dans l'armée ou la marine les Duroure, de Jean, de Vielle, André, de Bernière, Garric, Riou, Gambier, Montrésor et Boileau; dans les rangs de la science, du barreau, de la législature ou de la littérature : les Dollond, opticien; Gosset et Béranger, artistes; Bosanquet, du Val, Justanion, Bernard, médecins; Saurin, Bosanquet, Perrin, jurisconsultes; Masères, mathématicien; Barré, Laroche, Mauger, Devaynes et Romilly, membres influents de la Chambre des Communes; Portal, Mangin, Collette, littérateurs, et Vignoles, ingénieur distingué. Enfin parmi les hommes d'Etat et personnages qui ont occupé pendant ces derniers temps des positions élevées, on peut citer les noms des : de Blaquières, baron de Teissier, vicomte de Vismes, conseiller privé Layard et Baronets Amyand, Bayley, Boileau, Borough (où l'on reconnaît difficilement le français Dubourdieu), de Crespigny, Lambert, Larpent et Pechell. On le voit, les Exilés pour la Foi ont continué, sur la terre étrangère, à faire honneur à la patrie d'où Dieu leur avait commandé de sortir.

L'auteur des « *Protestant Exiles from France,* » a su fournir à l'histoire du Refuge des pages entièrement inédites, même après les travaux du regretté M. Southerden Burn, de MM. Baynes, Smiles et Durrant Cooper, auxquels il a plus d'une fois naturellement eu recours. C'est un chercheur éclairé, que dirige un véritable zèle chrétien. Comment n'aurait-il pas réussi ?

F. SCHICKLER.

VARIÉTÉS

MÉMOIRE D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

A SES FILLES SUR LES FEMMES DOCTES DE SON SIÈCLE (1)

Mes filles, vostre frère vous a porté mon abrégé de logique en François, que M. de Bouillon a nommé la logique des filles, et la-

(1) C'est au *Bulletin*, qui a publié le *Traité sur la douceur des afflictions* et

quelle je vous donne à ceste charge que vous n'en userez qu'en vous mesmes, et non envers les personnes qui vous sont compagnes et supérieures; car l'usage des élenches (1) des femmes envers leurs maris est trop dangereus, et puis je vous recommande la bienséance, d'en céler l'art et les termes comme je l'ay practiqué à cette fin où il s'est peu comme en la distinction des quatre causes principales. Je les ay nommées par ces quatre termes familiers : d'*où*, de *quoy*, *comment* et *pourquoi*. Au lieu de dire *originaile*, *mattériele*, *formaile* et *finale* : et encore, pour mattière et forme, nous avons quelquefois dict *estoffe* et *façon*, pour prœdiguer, *aproprier*, pour énonciation *propos*, et au lieu d'immédiate sens *entredeus*, et autres termes bien séans. Je ne blasme pas vostre désir d'apprendre avec vos frères : je ne le voudrois destourner ny eschaufer, et encor plustost le premier que le dernier, ce que j'ay apris en la cognoissance de plusieurs femmes savantes, et de leur succez, comme j'en diray mon advis à la fin; et pour ce que vous désirez savoir celles de cette sorte qui sont venues à ma cognoissance, j'en diray un mot brièvement.

Dès le temps du roy François, nous avons eu la royne Margueritte, mariée en Navarre, fille, femme et mère de roy, qui nous a laissé de sa composition la *Marguerite des Marguerites*, et autres tesmougnages de son savoir; bien tost après elle, a escrit Loyse Labbé, Lyonnoise, la Sapho de son temps. L'Italie nous a produict la marquise de Pesquiere, de la maison de Colone, et Isabel Manriguez, quoy que venue d'Hespagne. La marquise nous a laissé d'excellents poëmes, ausquels il est mal aisé de choisir à admirer la doctrine ou la piété. Padoue, Izabella Andrei et Cornelia Miani. Nous avons ce flambeau d'éternelle mémoire qui a reluy en Angleterre, la royne Elizabet, de laquelle un acte seul prouvera à quel poinct de science Dieu avoit eslevé cet esprit : c'est qu'elle respondit en un jour à huict ambassadeurs aux langues qui leur estoyent les plus propres; mais le plus louable de cette âme bénitte de Dieu a esté la prattique de sa théorie, ayant si bien employé ses éthiques et politiques, qu'elle a tenu la nef de son royaume en calme qua-

les *Stances sur la mort de Henri IV*, qu'il convient de reproduire le très-curieux mémoire publié pour la première fois par notre regretté ami, M. Th. Heyer, dans son excellente étude sur *Théodore Agrippa d'Aubigné, à Genève*, p. 7 et suiv.

(1) Arguments.

rante ans en une mer fort troublée et en un siècle tempestueux, le nom et la mémoire se béniront à jamais.

Nous avons veu depuis reluire en France cet excellent miroir de vertu, la duchesse de Rohan, de la maison de Soubize, et dans son sein, Anne de Rohan, sa fille : les escrits des deus nous ont fait cacher nos plumes plusieurs fois; en elles deus, les vertus intellectuelles et morales ont eu un doux combat à qui surmontroit. J'ay cogneu puis aprez en Angommois et en Xaintonge Madame de Sainct-Surin et Mademoiselle de Belle-Ville, seur du lieutenant de roy au pays; cette dernière me voulut servir d'amanuense (1) à escrire sous moy deus livres qui ont esté perdus. Le premier estoit des moyens de réunir les esprits à une religion, duquel je pourray dire un mot ailleurs, l'autre des commettes qu'elle me contraignit d'escrire sur l'explication d'un distique qui est aux Tragiques :

Ce comette menace, et promet à la terre
Lousche-passe, flambant, peste, famine ou guerre.

Elle donc me pressa d'escrire de ces trois différences par les causes et non par les effects ou exemples desquels presque tous sont contentez. Je choisis aussy dans la Cour pour mettre en ce rang la mareschale de Rez et Mme de Ligneroles. La première desquelles, qui est l'honneur de vostre paranté, m'a communiqué un grand œuvre de sa façon que je voudrois bien arracher du secret au public. Ces deus ont fait preuve de ce qu'elles savoyent plus aux choses qu'aux paroles, dans l'Académie qu'avoit dressée le roy Henry troisiesme, et me souvient qu'un jour entre autres, le problème estoit sur l'excellence des vertus morales et intellectuelles; elles furent antagonistes et se firent admirer. Nous avons eu de mesme temps, à Paris, la dame de Gournay, célébrée par Michel Montagne.

J'ay entre les mains les œuvres d'Olympia Fulvia Morata, fugitive d'Italie en Allemagne pour sa religion : elle a escrit en grec, latin et italien, en prose et vers excellents, et de divers subjects desquels tous elle s'est heureusement acquittée.

Je ne puis oublier en ce rang les deux seurs Morelles de Paris, et les dames des Roches, mère et fille, de Poictiers, desquelles je ne puis louer que l'élégance. Mais je garde pour la fin deux personnes

(1) Secrétaire.

qui m'ont esté plus chères. L'une est Loyse Sarrasin Genevoise, honorée de plusieurs doctes, et qui, ayant passé par tous les degres de science, s'est veue capable, si le sexe luy eust permis, de faire des leçons publiques principalement aux langues, ayant la grecque et l'hébrayque en main comme la françoise. J'estois entièrement destourné de la grecque sans elle; mais elle ayant recogneu en moy quelque aiguillon d'amour en son endroit, se servit de ceste puissance pour me forcer par reproches, par doctes injures ausquelles je prenois plaisir, par la prison qu'elle me donnoit dans son cabinet comme à un enfant de douze à treze ans, à faire les thèmes et les vers grecs qu'elle me donnoit. J'estois nourry et logé en cette maison, qui foisonnoit d'un père et de quatre enfans et d'une seur, qui tous ont esté excellents en diverses professions, et ont produict une race pleine d'honneur; mais la fille, à cause de son sexe, estoit la merveille de sa maison. Je ne puis que je ne vous donne en tesmougnage un épigrame du docte Mélissus (1), qui m'est tombé en main heureusement :

Ad Lodoycam Sarracenam.
Si nostrum, Sarracena, vis videre
Museum, venias licebit ad me
Quandoconque licebit ociosa.
Est vernantibus hinc et inde cinctum,
Pulchre frondibus arborum virentum :
Hac sed lege; tuum mihi vicissim
Ut monstres, simul et tuos libellos
Ostendas, Latiosque, Græculosque,
Quos noctesque diesque perlegendo
Crevisti, teneris studens ab annis
Doctis artibus imbuisse pectus.
Ergo cara veni, et tui coloris
Flores purpureosque, candidosque
Fer tecum, quibus hoc meum venustes
Museum : tibi tot probabo versus,
Quot flores dabis herbulasque suaves.
Quamvis mille dares : tamen receptum
Explebo numerum, licet trecentas

(1) Schedius (Paul Melisse), né en Franconie en 1539, célèbre poëte; on l'appelait le *Pindare latin*. Il résida à Orléans pendant les guerres de religion. En 1568, il fut fait deux fois prisonnier. Il fit quelque séjour à Genève, et mourut à Heidelberg en 1602.

Horas terque quaterque duplicatas
His insumere cogar exarandis (1).

J'acheveray en Catherine de l'Estang, vostre grand mère, laquelle son fils qui en escrit n'a jamais veue, et c'est ce qui m'a donné le nom d'Agrippa : mais ouy bien ses livres dans lesquels j'ay estudié, ayant gardé prétieusement un sainct Bazile grec commenté de sa main.

Je viens à vous dire mon advis de l'utilité que peuvent recevoir les femmes par l'excellence d'un tel savoir : c'est que je l'ay veu presque toujours inutile aux Damoiselles de moyenne condition, comme vous; car les moins heureuses en ont plus tost abusé qu'usé : les autres ont trouvé ce labeur inutile, essayants ce que l'on dit communément que quand le rossignol a des petits qu'il ne chante plus. Je dirai encor qu'une eslévation d'esprit desmesurée, hausse le cœur aussy, dequoy j'ay veu arriver deux maux, le mespris du ménage et de la pauvreté, celuy d'un mary qui n'en sait pas tant, et de la dissention. Je conclus ainsy, que je ne voudrois aucunement inviter au labeur des lettres autres que les princesses, qui sont, par leur condition, obligées au soin, à la cognoissance, à la suffisance, aux gestions et auctoritez des hommes, et c'est là où le savoir peut réussir, comme à la royne Elizabet. Voilà ce que vostre curiosité a voulu exiger de vostre père (1).

(1) A Louise Sarrasin. — « Si tu veux voir ma bibliothèque, il t'est permis de venir vers moi quand tu en auras le loisir : une végétation printanière et vigoureuse l'environne de toutes parts. Mais j'y mets une condition, c'est que, à ton tour, tu me montres la tienne, et que je puisse voir les écrits grecs et latins au milieu desquels tu as grandi en t'appliquant jour et nuit, dès tes jeunes années, à puiser dans leur lecture l'amour des bonnes études.

« Viens donc, je te prie, et apporte avec toi les fleurs roses et blanches de ton teint. Autant tu me donneras de fleurs et de petites herbes suaves, autant je t'offrirai de vers ; quand tu m'en donnerais mille, je satisferai au nombre reçu, alors même qu'il me faudrait y employer un millier d'heures. »

(1) Il n'est pas sans intérêt de rapprocher les conclusions de d'Aubigné de celles d'un contemporain, Jéhan Bouchet, dans son *Panégyrique du Chevalier sans reproche*, ch. XX, p. 448. (*Réd.*)

(Archives Tronchin. Manuscrits de d'Aubigné, II, 193.)

CORRESPONDANCE

MARTYRE DE BROUSSON

Nous recevons de notre zélée correspondante anglaise, Miss Francesca Ingram Ouvry, les lignes suivantes qui confirment les communications de M. le pasteur Corbières :

Londres, East-Acton, 25 mars 1872.

Monsieur,

« Je viens de lire le dernier numéro du *Bulletin* (article Brousson), et je crois vous être agréable en vous annonçant que l'on trouve dans une brochure du temps, intitulée *The Bloody Babylon,* un récit analogue, émanant d'un témoin oculaire. C'est une lettre datée de Montpellier, 4 novembre 1698, et signée de ces deux initiales : B. B.

« L'auteur de cettre lettre, après avoir décrit l'opération par laquelle le martyr fut étendu sur le banc de la torture, ajoute que cela se passait dans la citadelle, près d'une place appelée *l'Esplanade*, où s'élevait l'échafaud. « M. Brousson y fut conduit dans son costume ordinaire, « à quatre heures de l'après-midi, sans avoir les mains ni les pieds liés. « Il était accompagné de l'abbé Camarignan. *Je l'ai vu marcher au « supplice, priant avec ferveur, et les yeux levés au ciel.* »

« Burns, dans sa *Vie de Claude Brousson*, a fait mention de cette brochure, sans pouvoir en retrouver un seul exemplaire. Je viens de la lire au *British Museum*, et j'ai transcrit avec soin le passage qui doit intéresser vos lecteurs.

« Agréez mes meilleures salutations, »

Francesca Ingram Ouvry.

P. S. — Je souscris pour un exemplaire de la biographie d'Antoine Court.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 1871.

Présidence de M. *Schickler.* — Un appel *à nos amis*, placé sur la troisième page du *Bulletin*, obtient l'approbation du Comité. Il sera expédié comme circulaire à MM. les pasteurs, pour invoquer leur généreux appui à l'occasion de la fête prochaine de la Réformation.

Une lettre à M. le président du Conseil presbytéral de Paris pour le même objet est approuvée.

Bibliothèque. — M. Schickler annonce un don très-important, celui des *Calendars* ou papiers d'Etat, 27 volumes in-8°, qui nous ont été libéralement accordés par le Foreign-office. C'est une collection des plus précieuses, contenant les correspondances des règnes d'Henri VIII, Edouard VI, Marie Tudor et Elisabeth, qui offrent les plus utiles renseignements pour l'histoire de la Réforme au XVIe siècle. Une lettre de remercîment a déjà été adressée par le président à lord de Romilly.

La 2e édition d'un ouvrage important sur les réfugiés en Angleterre par M. Agnew, nous a été offerte, ainsi qu'une belle édition in-4° des *Mémoires* de Duplessis Mornay, don de Madame Thuret.

Le consistoire de Lyon envoie un subside de 100 francs pour la Bibliothèque avec une lettre des plus sympathiques.

M. le pasteur Rathgeber prie la Société de vouloir bien accepter en dépôt le manuscrit de son *Histoire de la Réforme à Strasbourg*, pour laquelle il a consulté de nombreux manuscrits autrefois conservés à la bibliothèque de cette ville et détruits sans retour.

Le secrétaire signale trois articles sur la Saint-Barthélemy insérés dans le *Journal des Savants* par M. Alfred Maury, directeur des archives, et qui sont loin d'offrir toute l'impartialité désirable. On attendra la fin de ce travail pour y répondre.

SEANCE DU 9 NOVEMBRE.

Présidence de M. *Maurice Block.* — M. *Ch. Frossard* donne d'intéressants détails sur la fête de la Réformation à Lille, son ancienne

Eglise. Les souvenirs historiques y ont occupé une grande place. Sur la demande de ses collègues, il préparera sur ce sujet une note pour le *Bulletin.*

Archives de la Société. — Le secrétaire annonce qu'il a déposé à la Bibliothèque les divers manuscrits, originaux ou copies, qui lui ont été remis en 1865 par notre ancien président, M. Ch. Read. Ces papiers devront être examinés, classés avec soin, pour figurer soit dans nos archives particulières, soit dans la section des manuscrits, qui doit avoir son catalogue, comme celle des imprimés. Nous connaîtrons de la sorte exactement, pièce par pièce, tout ce que nous possédons, et nous serons à même de répondre aux questions du public.

Le secrétaire a reçu également un très-grand nombre de lettres comme rédacteur du *Bulletin.* Il en fera un triage de manière à réserver toutes celles qui n'ont point un intérêt trop personnel, et notamment celles qui se rapportent à l'établissement de la fête de la Réformation due à l'initiative du Comité.

M. *Bordier*: Il y a lieu d'établir une distinction entre les papiers relatifs à la Société, qui composent ses archives, et les documents, objet de ses publications ordinaires, qui font partie intégrante de sa Bibliothèque. A la première catégorie se rattachent les lettres adressées soit au président, soit au secrétaire, les procès-verbaux, les actes officiels, tels que le décret d'utilité publique; à la seconde les documents historiques de toute nature, dont la classification par ordre de date et de matière est de la plus haute importance.

Correspondance. — M. Du Cailar, notaire à Saint-Hyppolite du Gard, demande des renseignements sur la famille du pasteur Henri de Rocheblave émigré en Angleterre après la révocation de l'Edit de Nantes.

M. Eug. de Fouré, de Rennes, en quête de renseignements sur ses ancêtres protestants de Normandie, voudrait pouvoir consulter un livre très-rare: Les *Persécutions de l'Eglise de Rouen* par Legendre (1704); M. Martin prendra quelques informations à ce sujet.

M. Lucien Galliard, étudiant à l'Université de Zurich, transmet une intéressante lettre inédite de Sébastien Castalion à François Dryander.

M. Eug. Réaume, éditeur des œuvres de d'Aubigné, exprime ses remercîments pour une note insérée dans le *Bulletin*, qui lui a valu le concours empressé de MM. Paul Marchegay et Gustave Masson. Le premier lui annonce deux lettres inédites tirées du Chartrier de Thouars.

M. Henri Baird, professeur à l'Université de New-York, exprime

les vives sympathies de ses compatriotes pour les protestants français dans les récentes épreuves qu'ils ont eues à traverser. Descendant de réfugiés français, il s'associe aux douleurs de son ancienne patrie.

ÉTAT GÉNÉRAL DES MINISTRES RÉSIDANT DANS LES DIOCÈSES DE NÎMES, UZÈS, MENDE, Y COMPRIS GANGES, EN JUILLET 1568.

ERRATA.

Quelques fautes d'impression s'étant glissées dans la pièce que nous avons récemment publiée, nous nous empressons de les corriger selon le relevé qu'a bien voulu nous adresser M. Teissier, d'Aulas :

Page 129, ligne 15, au lieu de Corriac, *lisez :* Corriad.
Page 130, ligne 4, au lieu de Fauxas, *lisez :* Tauxas.
ligne 13; M. Dupro n'étant à Nîmes que depuis le 1er octobre, son traitement est inférieur aux autres, et l'original porte X l. tz, et non LX l. tz.
ligne 15, au lieu de Bertrand Alphonse, *lisez :* Bertrand Alphone. Bertrand doit être le prénom.
ligne 17, au lieu de Bouet, *lisez :* Boust; ce pasteur est le fondateur de plusieurs églises.
ligne 22, au lieu de La Secle, *lisez :* La Sale.
ligne 25, au lieu de Dugerbille, *lisez :* Dagerbille.
Page 131, ligne 2, au lieu de Séguier, *lisez :* Séguyn, et supprimez le point d'interrogation.
ligne 8, au lieu de Bonbiller, *lisez :* Bonbillar.
ligne 15, au lieu de Mamer, *lisez :* Masser.
ligne 25, au lieu de Monnoblet, *lisez :* Mounoblet.
Page 132, ligne 17, au lieu de Bucans, *lisez :* Bucams.
ligne 27, au lieu de Brueis, *lisez :* Bueis.
Page 133, ligne 5, au lieu de Rigard, *lisez :* Rigord.
ligne 30, au lieu de Chabanin, *lisez :* Chabassin.
Page 134, ligne 14, au lieu de Boyssier, *lisez :* Boyssin.
Page 135, ligne 2, au lieu de Hostel, *lisez :* Hostet.
ligne 3, au lieu de Lanouscle, *lisez :* Lansuscle.
ligne 10, au lieu de Finel, *lisez :* Tinel.
ligne 22, au lieu de Morenges, *lisez :* Moranges.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1872.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANCAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année	10 francs le volume.
2e	—	
3e	—	
4e	—	
5e	—	
6e	—	
7e	—	
8e	—	
9e	année	20 francs le volume.
10e	—	
11e	année	10 francs le volume.
12e	—	
13e	—	
14e	—	
15e	—	
16e	—	
17e	—	
18e	—	
19e-20e	—	

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1871) : 200 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1872.